



TAUTAVEL le 5 Mai 2018



*avec le concours de  
l'AAPPMA Val d'Agly*



1, Avenue des Bouillouses - 66170 MILLAS

Telephone : 04 68 66 88 38 - Fax : 04 68 66 74 99

e-mail : [federationpeche66@wanadoo.fr](mailto:federationpeche66@wanadoo.fr) - Site Internet : [www.peche66.org](http://www.peche66.org)



# FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE



## - Conseil d'Administration -



### De la gauche vers la droite

Xavier BONHOMME (Secrétaire Général), Philippe DEMIQUEL (Vice-Président), Daniel LENHARDT (Membre), Joseph MOSELLA (Membre), Henry AVELLANEDA (Membre), Michel PRIEGO (Trésorier Adjoint), Philippe JAMME (Vice-Président), Albert PARES (Président), Serge VAYRE (Membre), Hervé CLIMENS (Trésorier), Roger ROQUE (Membre), Marcel BATTLE (Membre), Francis ROQUE (Secrétaire Général).

### Absents sur la photo

Gérard MANIE et Eric COSTA

# - COORDONNÉES DES 29 AAPPMA -

<p><b>AMELIE LES BAINS</b> <b>POYER Fleury</b> 11 Rue des Orangers <b>66110 Amélie les Bains</b> 06 84 65 88 17 amelietruite@free.fr</p>	<p><b>ANGOUSTRINE</b> <b>DOMENGE Fabien</b> 43 Av. Emmanuel Brousse <b>66760 Ur</b> 06 77 14 81 03 fabien.domenge@orange.fr</p>	<p><b>L'ALBERIENNE</b> <b>BONHOMME Xavier</b> 71 Av. de la Révolution Française <b>66200 Elne</b> 06 83 19 21 86 alberienneaappma@gmail.com</p>	<p><b>ARLES SUR TECH</b> <b>DALOS Robert</b> 17 Lot. Al Cortal <b>66150 Arles sur Tech</b> 06 30 14 49 80 robert.dalos@gmail.com</p>
<p><b>CAUDIES DE FENOUILLEDES</b> <b>VAYRE Serge</b> 9 Rue de la Tour <b>66220 Caudiès de Fenouillèdes</b> 06 89 64 11 01 vayre-serge@orange.fr</p>	<p><b>CERET</b> <b>LOPEZ Michel</b> Mas St Antoine - Rte de Lauro <b>66400 Céret</b> 06 24 21 23 52 michellopez46@sfr.fr</p>	<p><b>DORRES</b> <b>CABAILLERIE Joseph</b> 15 Av. du Puymorens <b>66340 Osséja</b> 06 75 59 43 19 joecab@orange.fr</p>	<p><b>FONT ROMEU</b> <b>ARNAUD Gilbert</b> 7 Rue planes sud - «Le cambre d'aze» <b>66120 Via - Font Romeu</b> 06 82 42 32 97 gilbert.arnaud.aappmafr@gmail.</p>
<p><b>FORMIGUERES</b> <b>BUSCAIL Etienne</b> 2 Impasse des Genévriers <b>66210 Les Angles</b> 06 78 12 54 50 etiennebuscail66@gmail.com</p>	<p><b>ILLE SUR TET</b> <b>LENHARDT Daniel</b> 13 Rue du Scorpion <b>66300 Thuir</b> 06 81 26 67 05 lespecheursdelatet@hotmail.fr</p>	<p><b>LATOUR DE CAROL</b> <b>LAFONT Damien</b> 22 Rue de la Séquia <b>66760 Latour de Carol</b> 06 23 76 23 63 damienlafont@cegetel.net</p>	<p><b>LE SOLER</b> <b>MAUREAU Jhonny</b> 14 Rue des Palmiers <b>66270 Le Soler</b> 07 69 47 41 25 mosella.joseph@neuf.fr</p>
<p><b>LE TECH</b> <b>PATROUX Jean</b> 52 Hlm Victor Dalbiez - Esc.F <b>66000 Perpignan</b> 07 83 07 68 17 jean.patrouix@gmail.com</p>	<p><b>MAUREILLAS</b> <b>RIBAS Daniel</b> 5 Rue de la Côtes des Frères <b>66480 Maureillas</b> 06 21 06 19 93 ribasdaniel@hotmail.fr</p>	<p><b>OSSEJA</b> <b>DEMIQUEL Philippe</b> 51 Rue du Progrès <b>66340 Osséja</b> 06 41 23 31 25 philippe.demiqual@wanadoo.fr</p>	<p><b>PERPIGNAN</b> <b>JAMME Philippe</b> 61 Rue Pierre Constant d'Ivry <b>66000 PERPIGNAN</b> 06 61 29 53 20 philippejammed66@hotmail.fr</p>
<p><b>LES CHEMINOTS</b> <b>DELHOSTE Jacques</b> 16 Rue Vincent d'Indy <b>66000 Perpignan</b> 06 33 04 16 26 delhoste.jacques@orange.fr</p>	<p><b>PORTA</b> <b>GUIX Jean Baptiste</b> 10 RN 20 <b>66760 Porta</b> 06 79 40 72 33 néant</p>	<p><b>PORTE PUYMORENS</b> <b>BEZIAT Claude</b> 7 Av du Puymorens <b>66760 Porté Puymorens</b> 06 76 62 68 13 claud.beziat@wanadoo.fr</p>	<p><b>PRATS DE MOLLO</b> <b>COSTA Eric</b> Le Sauvaurien <b>66230 PRATS DE MOLLO</b> 06 31 67 12 23 eric.costao398@orange.fr</p>
<p><b>RIA - PRADES</b> <b>CLIMENS Hervé</b> 30 Allée des Pépinière <b>66500 Prades</b> 06 13 26 56 97 herve.climens.fdp66@gmail.com</p>	<p><b>RIVESALTES</b> <b>VALENCIA Henri</b> 77 Boulevard Arago <b>66600 Rivesaltes</b> 06 21 71 03 45 valencia.michel@hotmail.fr</p>	<p><b>SAHORRE</b> <b>SALIES François</b> Rue de la Rotja <b>66360 Sahorre</b> 06 41 15 46 10 francois.salies@orange.fr</p>	<p><b>SAILLAGOUSE</b> <b>BOUZAN Bernard</b> 9 Chemin de la Coulée <b>66800 Eyne</b> 06 22 50 72 02 bouzan.bernard@gmail.com</p>
<p><b>SAINT PAUL DE FENOUILLET</b> <b>AVELLANEDA Henry</b> 3 Rue de l'Hôtel de Ville <b>66220 Ansignan</b> 06 73 55 57 22 henry66220@orange.fr</p>	<p><b>SERRALONGUE</b> <b>JUANOLE Jean Pierre</b> 11 Rue Pierre Talric <b>66230 Serralongue</b> 06 76 15 95 00 jean-pierre.juanole@orange.fr</p>	<p><b>VERNET LES BAINS</b> <b>PARENT Jean Patrick</b> 34 Bvd Clémenceau Rés les Fleurs - Bât 1 <b>66820 Vernet les Bains</b> 06 71 29 19 97 bial.elodie@orange.fr</p>	<p><b>VILLENEUVE DE LA RAHO</b> <b>CADENE Jacques</b> 5 Impasse abat oliba <b>66250 St Laurent de la Salanque</b> 06 63 81 06 66 jacquesca62@gmail.com</p>

**VINCA**  
**BELGERBI Abdelkader**  
Route de Joch  
**66320 Finestret**  
06 18 21 18 59  
kader.belgherbi@wanadoo.fr





**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée Générale**  
**du samedi 5 mai 2018 à TAUTAVEL**

**Assemblée Générale**  
**du Samedi 5 mai 2018 à TAUTAVEL**

**ORDRE DU JOUR**

- Accueil des participants par le Président de la Fédération.
- Appel des représentants des AAPPMA par le Secrétaire Général de la Fédération.
- Allocution de bienvenue du Président de l'AAPPMA Val d'Agly.
- Allocution de bienvenue de Monsieur le Maire de TAUTAVEL.
- Rapport moral par le Président de la Fédération.
- Présentation du bilan financier par l'Expert Comptable "Fiduciaire de la Têt".
- Rapport des vérificateurs aux comptes.
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général de la Fédération.
- Rapport d'activités détaillé par le Directeur et ses collaborateurs.
- Remise des récompenses.
- Allocutions des personnalités.



**SOMMAIRE**  
**Assemblée Générale**  
**du Samedi 5 Mai 2018 à TAUTAVEL**

**SOMMAIRE**

<b>Accueil des participants par le Président</b>	P. 1
<b>Rapport moral par le Président</b>	P. 4
<b>Présentation du bilan financier par l'Expert Comptable</b>	P. 9
<b>Rapport d'activités par le Secrétaire Général</b>	P. 14
<b>Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs</b>	P. 22
<b>Repeuplements</b>	P. 60
<b>Annexes</b>	P. 70



## ACCUEIL DES PARTICIPANTS

*Par le Président  
Albert PARÈS*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes



**Assemblée Générale 2018**

**« ACCUEIL »**

**Albert PARÈS**

*Président*

Mesdames, Messieurs,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale 2018 de la Fédération des Associations Agréées des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Madame la Directrice adjointe de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer,

Monsieur le Directeur de l'Agence Française de la Biodiversité,

Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Madame la Conseillère départementale, Présidente du Syndicat mixte du Canigou,

Monsieur le Directeur des agences ONF Aude et Pyrénées-Orientales,

Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et messieurs les représentants des Administrations,

Messieurs les Présidents et Délégués d'AAPPMA,

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement honoré de vous accueillir à l'occasion de cette Assemblée Générale. Je me réjouis de votre présence et à l'avance de votre participation aux débats.

En préambule, je remercie tout particulièrement Henri Valencia, Président de l'AAPPMA de Val d'Agly et toute son équipe, pour la qualité de l'organisation de cette journée et des soins apportés à votre accueil.

Je remercie également Monsieur Guy Ilary, Maire de Tautavel, maire des maires de surcroît, qui a accepté de nous recevoir et qui a mis ce magnifique Palais des Congrès à notre disposition pour notre AG annuelle ainsi que pour la partie conviviale avant repas.

Je remercie les personnes qui accompagnent les dames pour la visite du musée et qui nous rejoindront à la fin de notre AG.

Bien évidemment, je remercie toutes les personnalités présentes. Celles qui nous ont fait l'honneur et le plaisir d'assister tous les ans à nos travaux,

mais aussi les personnalités qui ont pris leur fonction depuis l'AG/Congrès de Prades de 2017 et qui nous ont rejoints.

Je dois excuser :

Monsieur Philippe VIGNES, Préfet des Pyrénées-Orientales,  
Monsieur Claude ROUSTAN, Président de la **Fédération Nationale pour la Pêche en France**,  
Monsieur Jean-Louis MOLINIE, Président du Club Halieutique,  
Monsieur Norbert DELPHIN, Président de l'Association Régionale Pêche Occitanie,

Cette rencontre annuelle est toujours un moment très important dans la vie de notre Fédération de Pêche, car d'une part elle nous réunit physiquement et d'autre part elle nous permet de tisser des liens amicaux, qui sont le fondement même de notre fonctionnement.

Je ne doute pas que cette Assemblée Générale va se dérouler dans une ambiance sereine de travail.

Dans les modifications récentes de notre monde associatif, je voulais aussi vous présenter 2 nouveaux présidents d'Aappma qui ont pris le relais suite à des défections au cours de l'année :

- Monsieur Eric COSTA, pour l'Aappma de Prats-de-Mollo,
- Monsieur Jacques CADENE pour l'Aappma de Villeuneuve-de-la-Raho.

Je les félicite pour leur dévouement au service de la pêche.

J'accueille avec beaucoup de plaisir nos invités qui ont accepté de venir partager avec nous ce moment de convivialité. Plus que jamais leur présence est réconfortante, elle démontre qu'au sein de notre grande famille de la pêche associative de loisir, certaines valeurs sont encore présentes.

Je remercie et salue la présence de nos voisins et amis, Yves Gonzalez, Président de la Fédération de l'Aude, et Jean-Louis Fugairon, Président de la Fédération de l'Ariège.

Chers collègues, nous allons débiter nos travaux et comme l'accoutumée, je souhaite qu'ils se déroulent avec toujours autant de sérieux, mais aussi empreints de bonne humeur et d'amitié.

Pour votre confort, n'oubliez pas de rallumer vos portables en fin de séance.

Avant de continuer, je propose aux représentants des Aappma qui souhaitent accueillir notre Assemblée Générale de 2019 de nous le faire savoir à la fin des débats.

Je vous souhaite une excellente Assemblée Générale.

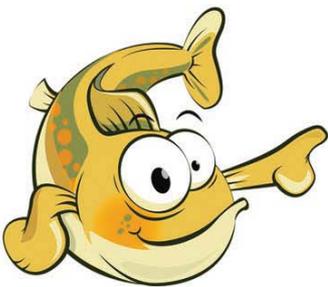
Nous allons maintenant faire l'appel des représentants des Associations de Pêche agréées et je passe la parole au Secrétaire général, Xavier Bonhomme.

Merci à vous tous pour votre attention.



## RAPPORT MORAL

*Par le Président  
Albert PARÈS*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes



Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Nous avons vécu en 2017 une année faite d'une grande sécheresse, ce qui a incommodé pour la pêche, surtout en rivière et plus grave, occasionne cependant avec certains utilisateurs de l'eau des désaccords sur les débits à laisser couler dans les rivières. Je pense qu'avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, on pourrait s'entendre.

Et puis dans l'associatif, et ce n'est pas exclusivement à la pêche, mais nous le ressentons fortement, il y a le manque de motivation des bénévoles pour le bon fonctionnement des Aappma.

Mais bien sûr il y a les salariés de la fédération qui remplissent bien leur devoir chacun en ce qui le concerne et qui prennent leur métier à cœur tous au service de la pêche et de la protection du milieu aquatique et des pêcheurs.

Je rappelle que c'est grâce à la FNPF que nous avons pu financer une partie de nos emplois puisqu'elle subventionne avec l'argent des pêcheurs divers postes.

C'est aussi grâce à la Région et au Département qui subventionnent une partie des aménagements halieutiques que nous avons pu réaliser. Et pour les pêcheurs, ici, nous avons de l'ambition.

Il faut noter que les fédérations de l'hexagone ont toutes une autonomie, ce qui nous laisse beaucoup de libertés et d'initiatives, et de ce fait nous permet d'affirmer notre originalité. C'est dans ce cadre que nous menons une réflexion prospective sur notre avenir et notre contribution au développement du Loisir Pêche.

Dans notre département, nous avons une grande chance que d'autres nous envient. C'est la réciprocité de pêche sur l'ensemble du département. Cela veut dire qu'en achetant une carte de pêche auprès de n'importe quelle AAPPMA et sans faire de prosélytisme, on peut pêcher partout sur les Pyrénées-Orientales.

Par ailleurs, je pense que nous ne devons pas rester insensibles à la démarche engagée par la Commission Développement du Loisir pêche de la FNPF, dont je suis membre depuis peu, et qui réfléchit à la mise en place de nouveaux produits préconisés par l'analyse des questionnaires aux pêcheurs.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'évolution de ces travaux qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte du souhait des pêcheurs, en imaginant de nouvelles cartes de pêche adaptées à leur nouvelle façon de consommer le loisir pêche.

A mes yeux, le nouveau comportement du pêcheur est une conséquence sociétale. C'est une vraie question de fond à laquelle il va falloir répondre rapidement si nous voulons continuer à conserver son adhésion.

Au sein de notre Fédération, nous allons y réfléchir, ce que nous faisons d'ailleurs déjà. Aujourd'hui, plusieurs questions sont posées, plusieurs chantiers sont ouverts ou vont s'ouvrir dans un avenir proche, ceci grâce au dynamisme et à la clairvoyance de notre Directeur, Olivier Baudier. Et aux aides promises !

A la Fédération de Pêche 66, l'heure n'est pas au repos et nous sommes résolument tournés vers l'avenir, avenir qu'il nous faut nécessairement anticiper en essayant d'être au plus près du terrain afin de mieux cerner les attentes des pêcheurs.

Cependant et depuis des années, on assiste à une baisse des effectifs pêcheurs, certes, en même temps que la pêche a évolué aussi, apportant de nouvelles techniques modernes et un autre état d'esprit. Des nouveaux pêcheurs qui ne prennent le poisson bien souvent que pour le plaisir de ce sport pacifique qu'est la pêche, et non pour remplir les congélateurs comme certains dans le passé, parfois. *(il y en a encore quelques-uns, mais cela tend à disparaître avec les nouvelles générations qui arrivent avec un autre état d'esprit)*

Dans le temps, la pêche, comme la chasse d'ailleurs, était pratiquée pour se nourrir. Aujourd'hui, elle est surtout devenue un sport sain de détente au grand air. Sport ou loisir, appelez-le comme bon vous semble, mais pratique ancestrale que certains écolos verts chlorophylle, certes peu nombreux mais bien trop influents, avec qui pourtant nous devrions partager les mêmes valeurs, voudraient nous voir disparaître.

Mais notre force, c'est notre conviction d'être sur le chemin du bon sens et de notre capacité à réagir lorsque des événements altèrent la vie de nos rivières.

Cependant, rien ne serait plus terrible et décourageant que de sombrer dans le pessimisme ambiant car je suis persuadé que les choses iront en s'améliorant. C'est donc avec un optimisme serein que j'aborde cette troisième année de mandat à la présidence de la Fédération 66.

Le rôle de la FNPF : C'est de moderniser la pêche et de reconquérir des effectifs pêcheurs, soutenir et consolider le réseau associatif, agir pour la gestion et la protection des milieux aquatiques.

Avant la création du site internet (appelé « vente papier ») pour la délivrance des cartes de pêche, il n'y avait aucun fichier de nos adhérents. Dans un premier temps, et sous d'égide du Club Halieutique en 2009, 3 fédérations en France se sont lancées dans la vente de cartes de pêche par internet. L'Ariège, l'Aude et nous-mêmes, les Pyrénées-Orientales. Oui, nous avons été pionniers. Aujourd'hui, c'est presque tout l'hexagone qui passe par internet, et toutes les Fédérations de France y seront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est une grande avancée à l'heure du numérique que la pêche se devait ne pas manquer.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier, l'Union Régionale Languedoc-Roussillon a fait alliance avec l'Union Régionale Midi-Pyrénées selon la refonte des limites administratives des nouvelles régions. (loi NOTRe) C'est ainsi que nous sommes maintenant dans l'entité ARPO (Association Régionale Pêche Occitanie) dont j'en suis vice-président. Cet organisme permet de mettre nos moyens en commun dans tous les domaines de la pêche, les travaux et y compris les demandes de subventions nécessaires aux divers chantiers.

En chiffres, je rappellerai que la nouvelle région pêche (ARPO) représente 220.000 pêcheurs, 13 fédérations départementales, 135 employés de fédérations, 464 Associations Agréées pour la Pêche et le Protection du Milieu Aquatique.

Au sujet de la pêche elle-même, et pour notre département, il y a une grande diversité dans le choix des lieux de pratique des pêcheurs.

Qu'ils soient appelés : de Pays, sans panier, no-kill, float tube, jeunes, pêcheurs handicapés, pêche de loisir, carpe de nuit, chacun de ces parcours tente de répondre au mieux du choix du pêcheur. Il faut une pêche pour tous les goûts, et je le redis, une pêche pour tous. Et il y a aussi chaque année, de nouvelles adhésions féminines. D'ailleurs, une association de pêche au féminin « Belle Pêche 66 » vient de se créer, la première en France, et qui a été primée lors de la remise des « Trophées Pêche Durable » de la région Occitanie tout comme l'Aappma d'Osséja pour la labellisation de 7 gîtes de pêche validés nationalement.

Nous devons ensemble préserver cette richesse en étant solidaires car nous sommes les « ambassadeurs » et les « sentinelles » des cours d'eau, lacs et étangs ceci dans le respect de l'environnement.

Il est reconnu publiquement que notre loisir est aussi un vecteur d'économie pour notre territoire. La pêche génère une activité touristique conséquente, en particulier en montagne.

Il est important que la pêche soit accessible à tous et surtout aux plus modestes, car la pêche est une activité populaire et elle doit le rester. Pour autant, celle-ci ne doit pas être bradée, mais offerte à un juste prix au même titre que la réciprocité. Et là, entre en lice la communication, si importante de nos jours. C'est ainsi que entre-autre, il a été développé une appli pour mobile « Pêche 66 » appli qui apporte tout ce que l'on veut savoir sur la pratique de la pêche dans notre département, mais aussi pour être tenu au courant de ce qui s'y passe la concernant. Et bien pratique car tout le monde aujourd'hui à un portable sur soi.

Et il y a la communication traditionnelle dite « papier » représentée par la brochure « Pêcher en 66 », le dépliant sur la réglementation format poche, afin que le pêcheur puisse l'avoir toujours sur soi, le bulletin d'information mensuel « Trait-d'Union », facebook, autant de moyens pour nous éclairer et nous informer selon une parution régulière et programmée. Et là, dans le domaine de la communication, nous avons en la personne de Jérémie Trantoul un spécialiste en la matière et qui assure aussi le secrétariat/réception de la Fédération.

Commencée il y a 2 ans, la réactualisation du PDPG (*Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et Gestion des ressources piscicoles*) suivi par notre technicienne Adeline Hérault, est arrivée à son terme technique fin avril, il y a quelques jours à peine. Il va maintenant être soumis à sa validation par le Préfet. Mais le travail n'en est pas pour autant terminé car il va y avoir des actions qui découleront de toutes les données qui y ont été enregistrées.

Entre autres, ce sont ces résultats qui vont définir les lieux où l'on pourra aleviner et d'autres où la reproduction patrimoniale sera privilégiée, définir les tailles de capture ou d'éventuels travaux sur la continuité écologique, la liste n'est pas exhaustive. Comme on peut le constater, la pêche n'est pas simplement le fait de tremper un hameçon dans l'eau !

Concernant la formation des jeunes pêcheurs, il y a aussi le PDIPN (*Pôle Départemental d'Initiative Pêche Nature*) avec des cours en salle et sur le terrain dispensés par nos Agents de Développement qui sont dotés d'un diplôme « BP-JEPS ». Nicolas Périaud présentera un exposé à ce sujet. Dans la société actuelle, ce ne sont plus les anciens qui apprennent aux jeunes à pêcher, et c'est maintenant le rôle de nos « moniteurs » qui le font de manière professionnelle.

Notre Fédération est dotée depuis plusieurs années d'un « Centre Piscicole » à Sahorre, ce qui nous permet, grâce à des géniteurs de souche, d'obtenir les alevins de nos 2 entités légendaires que sont la Fario Carança et l'Arc-en-Ciel Bouillouses. Et nos lacs et rivières sont repeuplés en alevins avec ces espèces emblématiques et autochtones, ce qui garantit une bonne qualité de nos poissons. Ce centre Piscicole est sous la responsabilité d'un agent pisciculteur de la Fédération, Nicolas Procacci, qui élève ces poissons avec passion et amour de la profession.

Pour le suivi des populations piscicoles, diverses pêches à l'électricité sont opérées dans le département. Pêches de connaissance stock, de sauvetage, elles sont bien souvent sous la responsabilité de Bastien Périno qui assure aussi la maintenance d'un matériel très pointu. Aidé par Michel Vivas, tous deux sont aussi gardes pêche en alternance avec leurs diverses missions.

Et pour gérer tout cela, un travail administratif et comptable très rigoureux est assuré par Fabienne Pédréno à la Casa de la Pesca.

Voilà ce que représente la pêche dans son ensemble. Pour terminer, je voudrais remercier tous ceux qui de près ou de loin la font vivre.

Remerciements bien sûr à DDTM notre administration de tutelle, à l'AFB, l'ONF, L'ONCFS, la SHEMA, EDF, la DREAL, et nos partenaires financiers que sont la FNPF, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, et le Club halieutique.

Mais aussi le SIGA du Tech, le SMBV de la Têt, celui de l'Agly, les gendarmeries (Territoriales et Maritime) qui nous aident pour les alevinages et la surveillance, les militaires du centre de vol en montagne de Sainte-Léocadie pour le transport des sacs d'alevins dans les lacs d'altitude.

Merci aussi aux Offices de Tourisme et autres dépositaires pour leur implication à la vente des cartes de pêche.

Merci bien sûr à tous les bénévoles de toutes les Aappma du département sans qui rien ne serait possible.

Je terminerai sur une citation de Jean Jaurès :

*« Il ne faut avoir aucun regret pour le passé,  
Aucun remords pour le présent,  
Et une foi inébranlable pour l'avenir. »*

Merci de votre attention.



## COMPTE DE RÉSULTATS



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises					160	160	100.00
Production vendue de biens	2 254		2 254	2 340		86	3.67
Production vendue de services	57 293		57 293	53 085		4 208	7.93
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	59 547		59 547	55 585		3 963	7.13
Production stockée							
Production immobilisée			2 871			2 871	
Subventions d'exploitation			224 170	198 088		26 083	13.17
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			11 386	1 901		9 485	499.04
Autres produits			408 693	412 100		3 407	0.83
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			706 667	667 673		38 994	5.84
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			85 343	89 865		4 522	5.03
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			555	256		298	116.40
Autres achats et charges externes *			226 528	216 697		9 831	4.54
Impôts, taxes et versements assimilés			7 768	2 248		5 520	245.60
Salaires et traitements			229 862	213 756		16 106	7.53
Charges sociales			94 350	86 628		7 722	8.91
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			112 396	109 958		2 438	2.22
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			10 175	9 277		898	9.68
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			766 977	728 685		38 292	5.25
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			60 310	61 012		702	1.15
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8 525		9 408		883	9.38
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	8 525		9 408		883	9.38
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 546		2 582		36	1.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	2 546		2 582		36	1.40
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	5 979		6 825		847	12.40
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	54 331		54 187		145	0.27
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	556		6 257		5 700	91.11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	87 603		72 320		15 283	21.13
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	88 159		78 576		9 583	12.20
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71		9 296		9 226	99.24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20 362		710		19 652	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	20 433		10 007		10 426	104.19
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	67 726		68 570		844	1.23
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	428		2 618		2 190	83.66
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	803 351		755 657		47 694	6.31
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	790 384		743 892		46 492	6.25
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	12 967		11 765		1 202	10.22

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



# FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE

## COMPTES DE RÉSULTAT AU 31/12/2017

<b>RECETTES</b>		<b>DÉPENSES</b>	
PRODUCTION VENDUE	59 547 €	ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES	85 343 €
PRESTATIONS TECHNIQUES		VARIATION DE STOCK	555 €
SUBVENTION D'EXPLOITATION FNPF - AGENCE EAU ACCORD CADRE	189 870 €	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	226 528 €
AUTRES PRODUIT COTISATIONS FÉDÉRALES CLUB HALIEUTIQUE	442 993 €	AUTRES CHARGES	10 175 €
PRODUITS FINANCIERS	8 525 €	RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	229 862 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 257 €	CHARGES SOCIALES	94 350 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	88 159 €	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	112 396 €
<b>TOTAL</b>	<b>803 351 €</b>	CHARGES FINANCIÈRES	2 546 €
		CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 433 €
		IMPÔTS ET TAXES	8 196 €
		<b>TOTAL</b>	<b>790 384 €</b>
		<b>BÉNÉFICE</b>	<b>12 967 €</b>

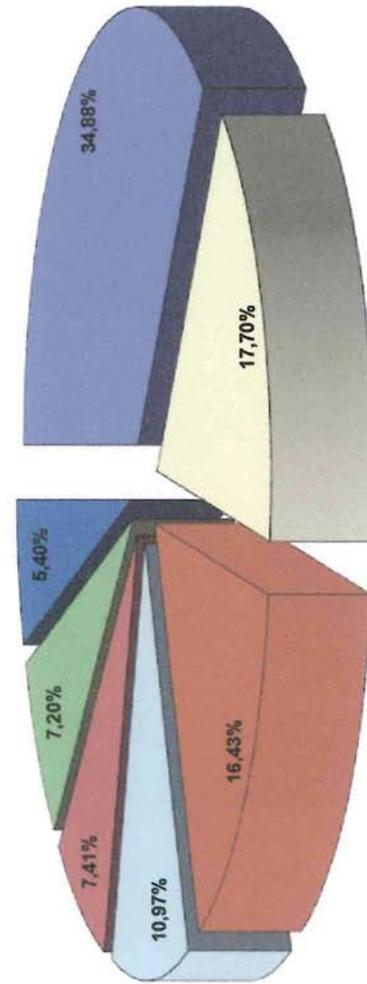
# FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2017

### RECETTES

COTISATIONS FÉDÉRALES	280 185 €	34,88%
CLUB HALIEUTIQUE	142 225 €	17,70%
FNPF	132 000 €	16,43%
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	88 159 €	10,97%
PRODUCTION VENDUE	59 547 €	7,41%
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	57 870 €	7,20%
AUTRES PRODUITS	43 365 €	5,40%
<b>TOTAL</b>	<b>803 351 €</b>	<b>100%</b>

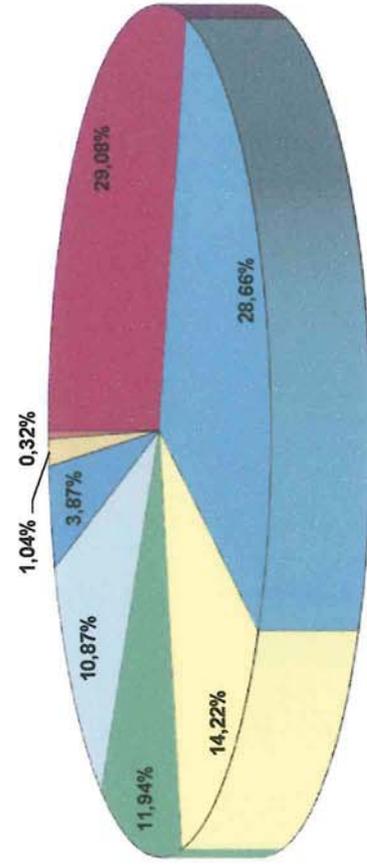
### RECETTES



### DÉPENSES

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL	229 862 €	29,08%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	226 528 €	28,66%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	112 396 €	14,22%
CHARGES SOCIALES	94 350 €	11,94%
ACHATS MATIÈRES PREMIÈRES + STOCK	85 898 €	10,87%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 608 €	3,87%
IMPÔTS ET TAXES	8 196 €	1,04%
CHARGES FINANCIÈRES	2 546 €	0,32%
<b>TOTAL</b>	<b>790 384 €</b>	<b>100%</b>

### DÉPENSES



**PROCES VERBAL  
DE CONTROLE DE LA TRESORERIE  
DE LA FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES  
POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

---

**EXERCICE 2017**

**Le Lundi 9 Avril 2018, Monsieur CABAILLERIE Joseph et Monsieur VANDEPUTTE Alain se sont rendus à 17 heures au siège de la Fédération des Pyrénées-Orientales pour la pêche et la protection du milieu aquatique situé à 66170 Millas, afin de procéder à la vérification des comptes de l'exercice 2017.**

**Après avoir effectué plusieurs sondages, et nous être fait présenter les factures et les documents divers concernant les dépenses engagées, il ressort qu'aucune anomalie n'a été décelée, et que toutes les factures demandées nous ont été présentées acquittées et payées.**

**Monsieur Michel Priego, Trésorier adjoint et Responsable des comptes de la Fédération est à féliciter pour la parfaite tenue de ses livres et la bonne gestion de la trésorerie.**

**Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.**

**Nous proposons donc à l'Assemblée de lui donner quitus.**

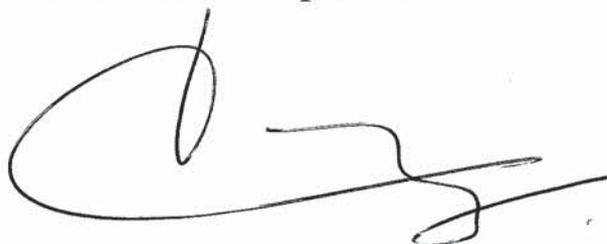
**Fait à Millas le 9 Avril 2018.**

**Les Contrôleurs aux comptes**

**Monsieur Cabailerie Joseph,**



**Monsieur Vandeputte Alain,**





## RAPPORT D'ACTIVITÉS

*Par le Secrétaire Général*  
**Xavier BONHOMME**



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

# RAPPORT D'ACTIVITES 2017

par Xavier BONHOMME, Secrétaire Général

## Avant propos :

C'est en ma qualité de (nouveau) secrétaire général de la Fédération de Pêche, qu'il m'incombe de vous présenter le rapport d'activité 2017 de notre Fédération qui est d'ailleurs mon premier du mandat en cours, ayant pris cette fonction il y a moins d'un an. Plus que jamais l'actualité a rendu nécessaire plusieurs réunions, du Président, du Directeur, des diverses commissions, du bureau et du Conseil d'Administration, ceci pour la bonne marche de notre Fédération mais aussi, pour favoriser les attentes halieutiques des pêcheurs.

## NOS ADHERENTS :

L'année 2017 a vu une légère diminution de nos adhérents (- 1,60 % soit - 173 cartes). On note que la possibilité de vente en ligne est étendue à l'ensemble des fédérations de France qui ont encore le choix jusqu'à fin 2018 entre 2 modes de vente de cartes (papier ou internet). C'est un progrès. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 il n'y aura plus de vente dite «papier» ne perdurera que le mode internet.

Tableau des cartes vendues en 2017

Cotisations « Interfédérale » (Pêche dans 91 départements)	<b>1.998</b>
Cotisations « Adulte » (Pêche Pyrénées-Orientales)	<b>3.408</b>
Découverte « Femme »	<b>438</b>
Cotisations «Découverte» (Jusqu'à 12 ans)	<b>1.702</b>
Cotisations «Mineure» (de 12 à 18 ans)	<b>939</b>
Cotisations «Vacances » (7 jours consécutifs)	<b>933</b>
Cartes Journalières	<b>1.244</b>
Cartes Nomades (Balcère) (non incluses)	<b>1.039</b>
<b>Total cartes</b>	<b>10.662</b>

<b>OPTIONS</b>	<b>Cotisations (gestion Lacs de retenue 1<sup>ère</sup> cat.)</b>	<b>703</b>
	<b>Timbres Club Halieutique</b>	<b>85</b>
	<b>Timbres Pêche « Barque »</b>	<b>282</b>
	<b>Timbres « Float-tube »</b>	<b>91</b>
	<b>Timbres « Duo Float-tube et Barque »</b>	<b>36</b>

## **LA VIE ASSOCIATIVE :**

Conformément aux Statuts et pour le bon fonctionnement de la Fédération, maintes réunions sont nécessaires.

Un résumé des principales de l'année écoulée.

- 4 C.A. (3 mars – 16 juin – 30 septembre et 16 décembre)
- Les réunions individuelles d'évaluation Directeur/Agents (Positionnement Convention Collective)
- L'A.G. des GPPPO (25 février à Millas) ;
- La remise des prix du concours photo à Millas (15 février) ;
- L'AG et le Congrès du Club Halieutique du 7 au 9 avril à Bordeaux ;
- AG et Congrès annuel Fédération qui ont eu lieu le dimanche 14 mai à Prades ;
- A-G du SNSAPL le 24 juin à Paris ; (Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir)
- A-G et Congrès de la FNPF les 25 et 26 juin à Paris ;
- 3 réunions de secteur préalables à la réunion des Présidents et des Délégués le 19/09 à Millas, le 22/09 à Saillagouse, le 26/09 à Céret)
- La réunion des Présidents et des Délégués qui a eu lieu le 14 octobre à Millas, où fut arrêtée la mise au point du projet de réglementation pour l'année à venir ; C'est au cours de cette journée maintenant que sont étudiés les vœux présentés par les Aappma ;
- Le Comité consultatif des lacs de montagne et présentation à l'Administration (DDTM) de la réglementation 2018 (le 10 novembre à Millas)
- Les journées MRM les 16 et 17 novembre à Avignon ;
- Les Journées Techniques nationales les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre à Paris ;

- La remise des Trophées Pêche Occitanie à Montpellier ;
- Les réunions du CODERST (une par mois)
- Les AG de vos AAPPMA où le président ou un représentant de la Fédération participe - sur votre demande et selon les disponibilités - à vos travaux ;
- Il faut ajouter les réunions avec les diverses entités de la vie départementale en relation avec tout ce qui concerne l'eau et la pêche dans l'univers local.

Voilà quelques uns des rendez-vous majeurs de notre vie associative, tout ceci pour faire avancer et promouvoir la pêche dans notre département et bien sûr pour défendre les intérêts des pêcheurs.

### **LA GARDERIE :**

Notre fédération comptait en 2017 un effectif de 41 gardes particuliers répartis sur les 29 AAPPMA que compte le département (*certaines n'ont pas de garde*).

Il faut aussi y ajouter les 4 salariés commissionnés de la Fédération avec des missions variées.

Le suivi administratif (*Candidatures, renouvellements, Agrément en Préfecture et Assermentation auprès du Tribunal*) est effectué par la fédération.

La formation administrative rendue nécessaire est matérialisée par les cours magistraux que sont les Modules 1 et 3 concernant la pêche spécialement. Ils sont obligatoires pour tout nouveau candidat garde. Cette formation est assurée respectivement par MM. Gérard Manié et Henri Hatte, tous deux Délégués du Procureur de la République à Perpignan.

Avant cette étape, c'est M. Hatte qui fait une « sélection de capacité » des candidats présentés par les présidents d'Aappma. Cette sélection s'est avérée bien souvent fort utile avant de présenter les dossiers en Préfecture car la décision est sans appel.

Par manque de temps au cours de cette année, les candidats présentés en 2017 sont reportés pour agréments en séance de 2018.

Il y a aussi eu quelques non renouvellements parmi les fins d'agréments.

### **L'A.G.P.P.O. :** (Association des Gardes Pêche Particuliers des P.-O.)

Créée le 20 juin 2009, dont le président actuel est Gilbert Arnaud, c'est la « Commission fédérale des gardes pêche » qui assure la planification et la répartition des tâches en collaboration avec l'Association, selon les lieux et le calendrier proposé par la Commission.

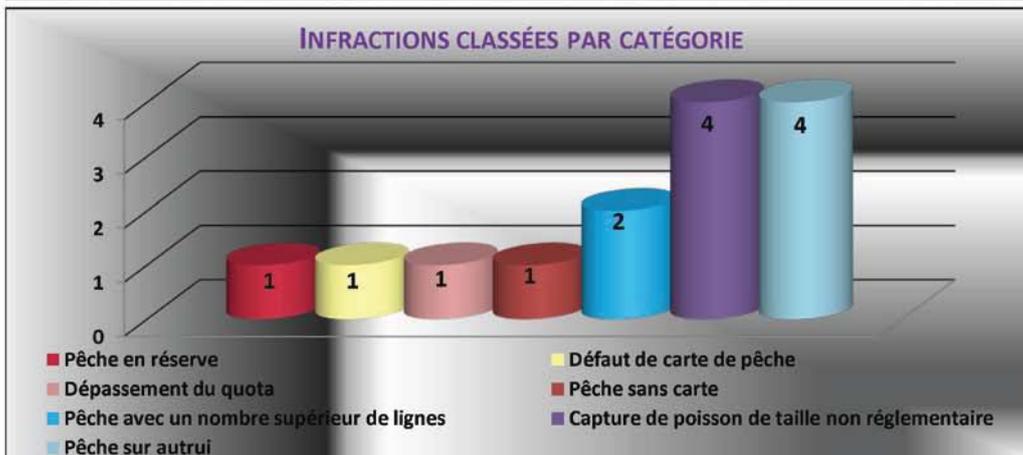
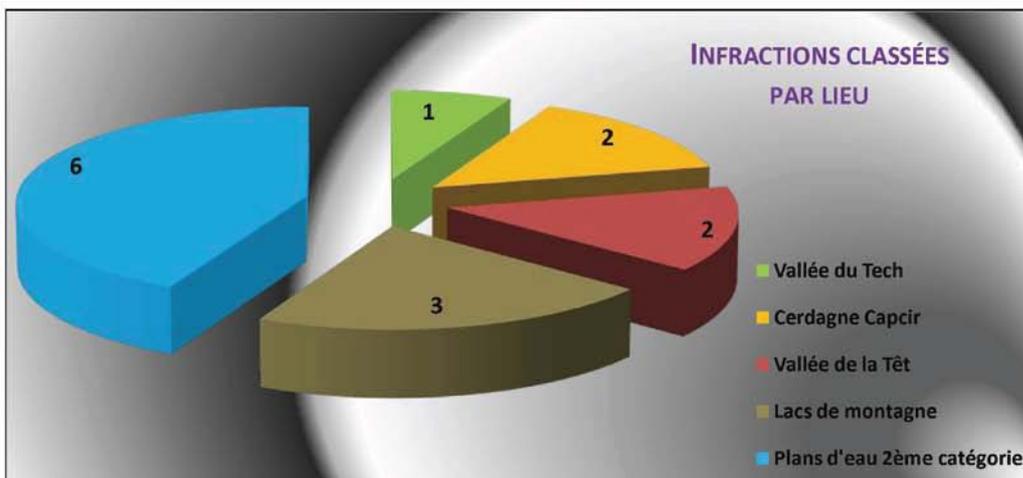
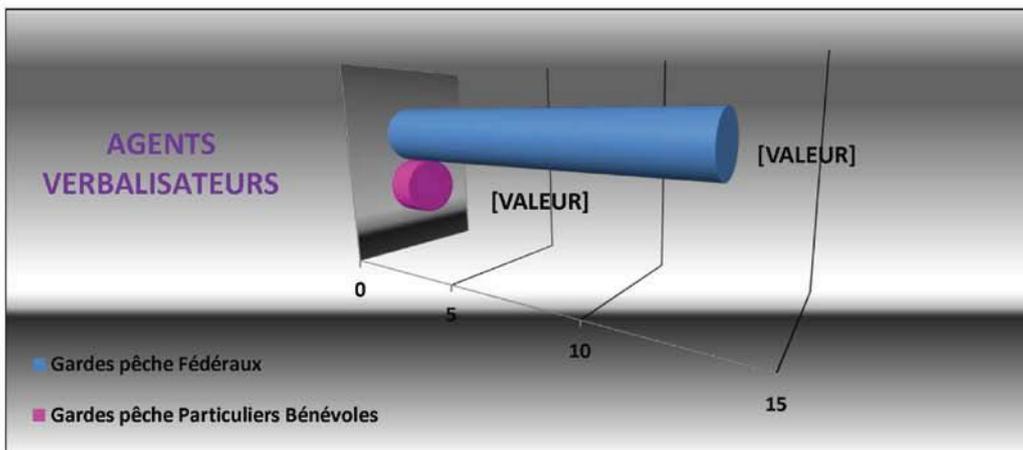
**Un fléau : Les cormorans : (Mais pas que)** pour l'hiver 2016/2017, le quota de tirs autorisés a été validé avec le concours des Lieutenants de Louveterie qui ont la charge de ces tirs de régulation, aidés de quelques pêcheurs-chasseurs.

Pour l'hiver 2017/2018, l'arrêté a été annulé en appel par le Tribunal Administratif de Montpellier suite à un recours déposé par le groupement Ornithologique du Roussillon.

Maintenant, les visons d'Amérique et les loutres s'ajoutent au consommateur de nos poissons, alevinages et repeuplements payés, faut-il le rappeler, par les cotisations des pêcheurs qui, de part leurs deniers, ont le sentiment de nourrir cette faune !

**LES PROCES VERBAUX :**

## Infractions 2017



## **LES PISCICULTURES :**

Au nombre de deux, les unités fédérales (le Centre Piscicole à Sahorre, géré par Nicolas Procacci, et l'écloserie de Fontrabieuse assurent le développement et la production d'alevins et truitelles pour aider au repeuplement lorsque la nature ne suffit plus : Truites Fario souche Méditerranéenne et de souche autochtone pour la Fario Carança et notre emblématique truite Arc en Ciel (TAC) souche Bouillouses.

## **LES REPEUPEMENTS :**

Partout où la reproduction naturelle est reconnue et efficace, on pratique la gestion patrimoniale.

Cependant, dans les contextes perturbés et/ou dégradés et dont la nature ne suffit pas, on procède à des opérations de repeuplement pour maintenir les populations piscicoles intéressantes à pêcher. (c'est Olivier Baudier qui le définit d'après les résultats des pêches électriques d'inventaire et études des milieux).

Ci-dessous, le tableau des quantités par catégorie du repeuplement effectué en 2017.

<b>Quantités</b> <i>(en nombre)</i>	<i>(Nature)</i> <b>Alevins</b>
286.000	TAC Bouillouses
500.500	Fario Souche Carança
40.000	Fario souche Méditerranéenne

## **LA PROMOTION DE LA PECHE :**

Dans le cadre des actions des « Parcours Pêche de Loisir » et afin de soutenir la pêche, la Fédération opère ponctuellement et selon un calendrier affiché sur

les lieux concernés, sur la brochure officielle de notre fédération « Pêcher en 66 » et annoncés par voix de presse à des déversements de TAC.

Ce ne sont pas moins de 10.790 kg se répartissant ainsi :

### **1) Rivières et lacs :**

Pour les cours d'eau de 1 <sup>ère</sup> catégorie :	2.700 kg	TAC	(Truites Arc-en-Ciel)
Pour les plans d'eau de 1 <sup>ère</sup> catégorie :	2.530 kg	«	
Pour les cours d'eau de 2 <sup>de</sup> catégorie :	1.100 kg	«	

Pour les plans d'eau de 2<sup>de</sup> catégorie : 4.460 kg «

**Plus les dotations concours AAPPMA et Manifestations : 1.455 kg**

*(Dotations ponctuelles de la Fédération à la promotion de la pêche).*

**Soit près de 11 tonnes pour le plaisir des pêcheurs.**

### **La Casa de la Pesca :**

Ce bâtiment, très fonctionnel était nécessaire pour le service aux pêcheurs. C'est le lieu central de la pêche dans les Pyrénées-Orientales, avec ses bureaux, sa salle de réunion qui sert bien sûr aussi de lieu de travail pour la formation des pêcheurs en herbe, et le complexe des lacs de Millas à proximité pour la mise en pratique de la pêche sur le terrain.

### **LES MANIFESTATIONS et FESTIVITES :**

- La Journée nationale de la pêche le 4 juin aux lacs de Millas et au Mas Blanc en Cerdagne ;
- Les 28 concours organisés par les AAPPMA où la fédération aide de 50 kg de TAC par concours sur la base de deux maxi par Aappma ;
- Les 3 concours de l'été au parcours touristique du lac de Balcère ;
- Fête de la randonnée le 2 juillet à Enveigt ; *(stand de pêche)*
- Initiation pêche au Long d'en Bas avec le CD66 les 22 juillet et 19 août ;
- Le challenge du Vallespir à Le Tech le 27 août ;
- Le Street-fishing à Perpignan le 8 octobre ;
- Le challenge carpe de la Toussaint à Villeneuve de la Raho.

### **Le PDIPN : (Ateliers Pêche Nature - itinérant)**

Assuré durant l'année par les 2 agents de développement salariés de la fédération, ils présenteront leurs actions en détail eux-mêmes dans leur rapport d'activité.

Toutefois et d'une synthèse globale, il y a eu 105 dates de formation (représentant 68,5 journées de temps passé devant un public) pour 2.237 participants. Ces journées sont réparties entre le scolaire\*, le périscolaire (ALSH+PIJ), des demandes individuelles, le secteur Handicapé (IMED, ITEP, ADAPEI), les stages de Pêche Nature et le Guidage Découverte (Journée Nationale Pêche, Long d'en Bas)

\* Les prestations théoriques ont eu lieu à la Casa de la Pesca à Millas et au sein des écoles et collèges de Thuir, Le Soler, Rodès, Perpignan et Sahorre.

### **Pêle-mêle :**

Volontariat en Service Civique, Laurene Ménard, titulaire d'un Master II, est venue assister la cellule technique de la Fédération par la réactualisation du PDPG durant 8 mois.

**Stagiaires :** Ce sont 5 stagiaires à titres divers qui ont été encadrés durant l'année par notre Fédération.

Hugo Romeu, Marius Oalle, Leny Reyes Valenzuela (découverte entreprise)  
Florian Commes, (BTSA productions aquacoles)  
Nicolas Bergo (BTS-GPN Gestion protection de la nature)

**Frayères :**

Après la fermeture de la pêche en septembre, des observations de surveillance sur la présence de géniteurs sur les frayères ont eu lieu. (M. Vivas, N. Périaud, B. Périno et des agents ONF)

**Pêches électriques :**

Equipes composées de salariés (3) mais surtout d'une trentaine de bénévoles des Aappma spécialement formés. Ils sont aptes à opérer (selon leur disponibilité) en toute sécurité. Sur une trentaine de personnes formées, une vingtaine participe à ces travaux selon leur temps libre. C'est sous la maîtrise d'Olivier Baudier et Adeline Hérault, que 59 pêches électriques au total ont eu lieu, représentant 37 journées de terrain sur près de 5.4 km de cours d'eau pêchés.

**Bathymétrie des lacs périphériques du Lanoux :**

En fin d'été, les lacs du Castel-Izard, le Rouzet et le Lanouzet ont fait l'objet d'une « bathymétrie\* ». C'est Adeline Hérault secondée par Michel Vivas, qui ont géré les opérations, avec le concours de bénévoles. Deux jours de terrain avec de rudes conditions de travail climatiques

*(\* Bathymétrie : étude détaillée (ici des lacs) : elle porte sur : les diverses profondeurs, la cartographie, les courbes de niveau, la surface, les herbiers...)*

**La Communication :** (Assurée par Jérémy Trantoul)

Afin de rester au plus près de l'actualité et faire connaître au public (tant pour les novices que pour les connaisseurs), les atouts de la pêche et les nouveautés proposées, plusieurs documents ont été confectionnés. (Affiches, panneaux, brochures diverses)

La saison de pêche à peine clôturée, cap sur la mise en route et la préparation des documents dès le mois de septembre.

*(Recherche des aides financières, mise à jour du règlement et des cartes géographiques, impression, distribution...)*

Ce travail se poursuit sans relâche jusqu'à l'édition de la brochure officielle de la Fédération « **Pêcher en 66** » qui doit être prête pour la mise en ligne des ventes des cartes par internet, soit pour le 15 décembre.

A noter que tous ces supports sont entièrement réalisés à la fédération. Seule, l'impression est réalisée par un imprimeur de la place.

L'édition 2017 a été conçue selon les mêmes principes (Brochure + Dépliant), et cette formule (brochure et petit dépliant de poche très pratique) convient parfaitement aux pêcheurs.

Un « **Guide des Parcours de Pêche labellisés** » très attractif a été fort utile et très apprécié.

Un dépliant spécifique aux « Lacs de montagne » est édité par l'Aappma de « Font-Romeu Carlit » en collaboration avec la Fédération.

**Sites Internet :** (à consulter et à utiliser sans modération)

[www.peche66.org](http://www.peche66.org) pour tout savoir sur la pêche dans notre département,  
[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) pour l'achat de toute carte ou supplément pêche,  
ainsi que sur **Facebook**

## **EN CONCLUSION :**

Comme on peut le constater, beaucoup de travail est fait, la Fédération compte 8 salariés (4 sur le terrain et 4 administratifs) qui bien sûr ne peuvent pas tout faire à eux seuls, tant de choses sont entreprises. Aussi, un grand merci à tous les bénévoles, souvent les mêmes d'ailleurs, sans qui tout ce qui est entrepris ne pourrait être fait.

Mais vous êtes beaucoup à œuvrer, tant pour les pêches électriques, la garderie, les repeuplements, les travaux de toute sorte, et il n'y en manque pas. Votre Fédération en est consciente et vous en est reconnaissante. Merci encore à vous, valeureux bénévoles pour votre participation utile et votre dévouement très apprécié.

Merci de votre attention.





# RAPPORT D'ACTIVITÉS DÉTAILLÉ

*Par le Directeur  
et ses collaborateurs*



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

# Assemblée Générale 2018



Maison de la Pêche et de la Nature à Millas



Pêche en barque et en float-tube



Centre piscicole de Sahorre

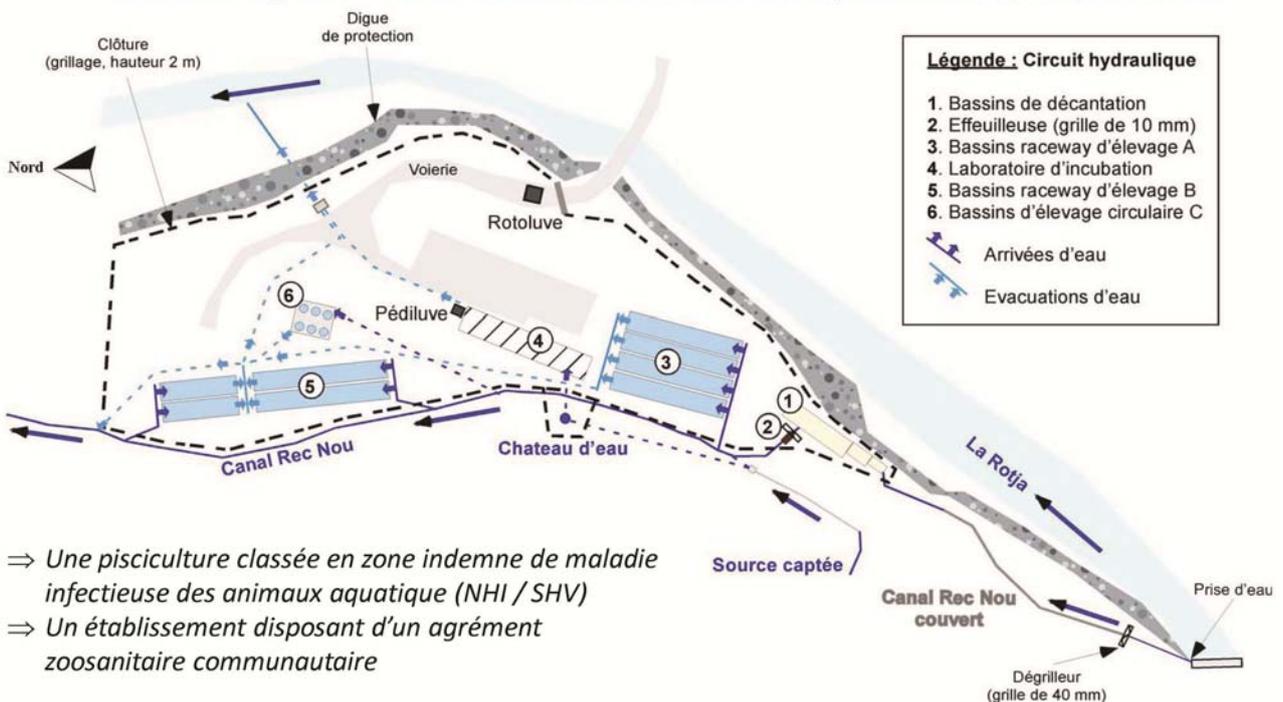
## Rapport d'activités détaillé

- ✓ Productions du Centre piscicole de Sahorre
- ✓ Plan départemental de repeuplement des eaux 2017
- ✓ Les Plans d'Actions Nécessaires
- ✓ Les communications de la Fédération 2017
- ✓ La campagne de pêche électrique 2017
- ✓ La réactualisation du PDPG
- ✓ L'Activité du Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature

La Pêche révèle votre Nature

## Production du centre piscicole

### Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement



- ⇒ Une pisciculture classée en zone indemne de maladie infectieuse des animaux aquatiques (NHI / SHV)
- ⇒ Un établissement disposant d'un agrément zoosanitaire communautaire

# Production du centre piscicole

## *Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement*

Un établissement d'élevage moderne, mais soumis aux aléas climatiques.

### Bilan des aléas climatiques 2017

#### ✓ Période de gel et de glace :

- Les 18 et 19 Janvier
- Le 26 Janvier
- Le 2 Décembre
- Le 6 Décembre
- Le 10 Décembre

#### ✓ Coupures électriques :

- Les 4 et 5 février
- Le 1<sup>er</sup> mars

#### ✓ Crues de la Rotja :

- ✓ Le 24 mars
- ✓ Le 15 juin
- ✓ Le 25 septembre



=> Une année plutôt calme en terme de fréquence et d'ampleur des intempéries

AG 2018 – Productions du Centre piscicole de Sahorre 2017

# Production du centre piscicole

## *Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement*

Pour produire des poissons de souches locales, il faut un roulement des générations de poissons dans l'établissement et donc un stock. Ci-après, le stock au 31/12/2017.



Espèces	Numéro du bassin	Numéro du lot	Age	Tailles moyennes	Stock	Unité
Truites Arc en Ciel Bouillouses	C2	TAC/01/03/17	0+	10 cm	5	mille
	A4	TAC/01/03/16	1+	16 cm	5	mille
	A1	TAC/01/03/15	2+	20 cm	1200	Kg
	A2	TAC/01/04/14	3+	40 cm	2400	Kg
	A3	TAC/01/03/13	4+	50 cm	1000	Kg
Truites Farios Carança	Auges	TF/01/11/17	Œufs	-	500	mille
	C3	TF/01/11/16	1+	10ccm	5	mille
	B3	TF/01/11/15	2+	16 cm	250	Kg
	B4	TF/01/11/14	3+	20 cm	800	Kg
	B1	TF/01/11/13	4+	30 cm	1000	Kg
	B2	TF/01/11/12	5+	40 cm	500	Kg

AG 2018 – Productions du Centre piscicole de Sahorre 2017

# Production du centre piscicole

## *Un élevage de souches locales de truites pour le repeuplement*

### Poissons adultes déversés en 2017.

Pour gérer le stock captif, les poissons les plus âgés de l'élevage sont remis en liberté pour le plaisir des pêcheurs. Il s'agit de poissons en bonne forme mais à partir d'un certain âge, le rapport entre leur fécondité et leur coût d'élevage leur est défavorable...

<i>Truites fario de souche Carança de grande taille</i>
<b>1 100Kg</b>

<i>Truites Arc en Ciel Bouillouses de grande taille</i>
<b>600Kg</b>

### Production d'alevins pour le repeuplement des eaux

Pour le repeuplement des cours d'eau et des plans d'eau, le centre piscicole a stoppé en 2017 la production de truitelles d'automne pour se concentrer sur la production en alevins de moins de 6 mois. Deux raisons à cela, le maintien de truitelles captives pendant la période estivale est très coûteuse (élevage en circuit fermé nécessitant de grande quantité d'énergie pour maintenir de l'eau fraîche). La seconde est liée à des soucis d'acclimatation. Les automnes étant de plus en plus chauds, la différence de température entre le milieu d'élevage et le milieu récepteur est jugé trop important pour leur bonne implantation.

<i>Alevins de truites fario de souche Carança</i>
<b>500.500</b> individus

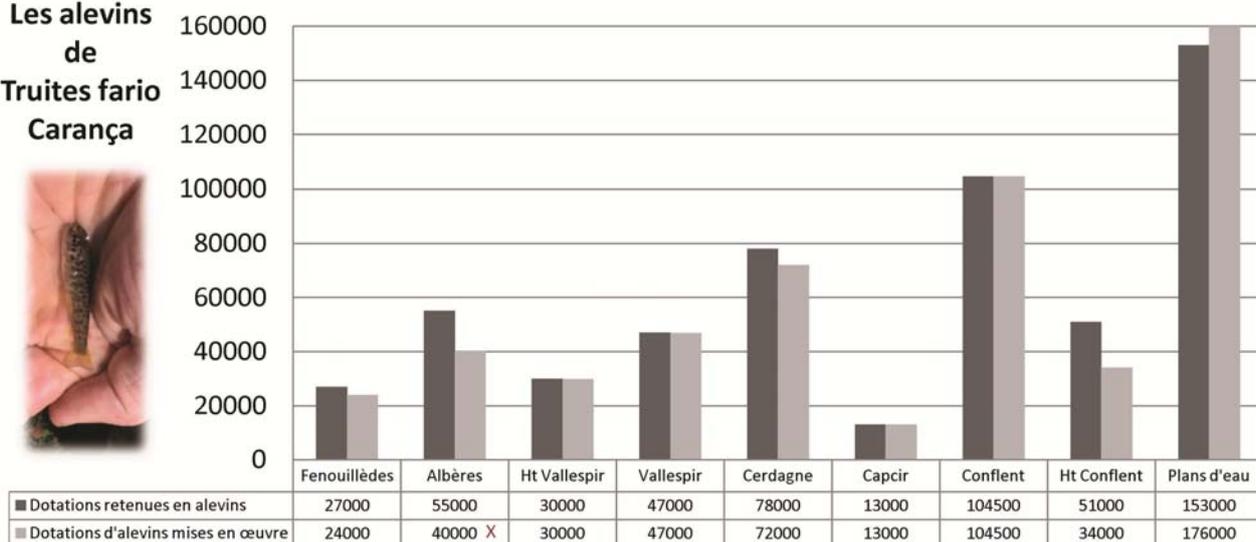
<i>Alevins de truites Arc en Ciel Bouillouses</i>
<b>286.000</b> individus

AG 2018 – Productions du Centre piscicole de Sahorre 2017

# Plan départemental de repeuplement des eaux 2017

## *Une action collective pour la satisfaction des pêcheurs Bilan des dotations retenues et mises en œuvre*

Les alevins de Truites fario Carança



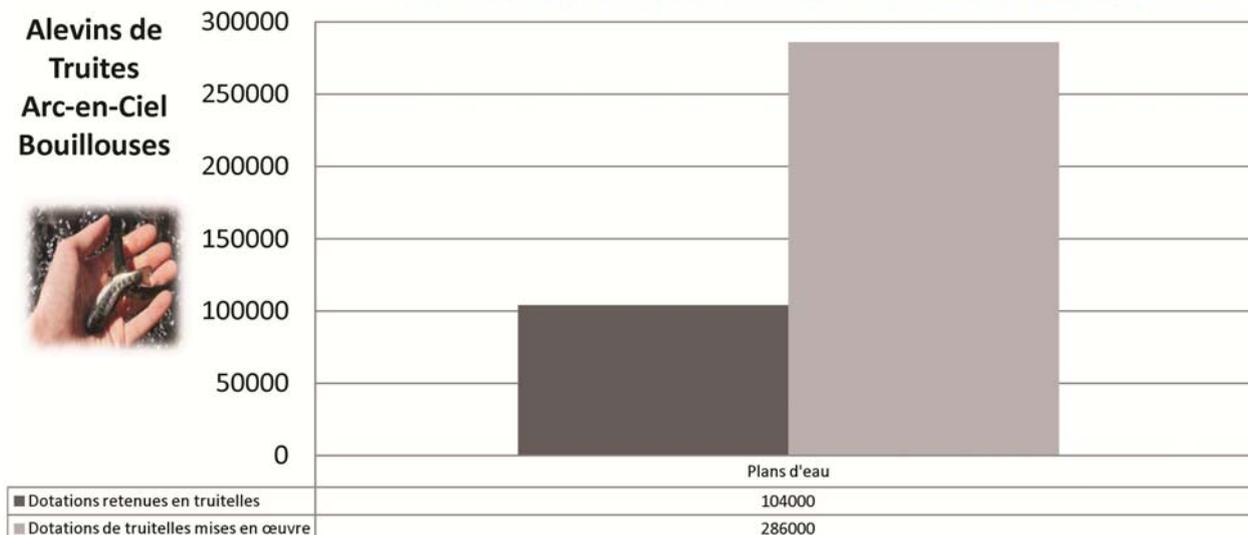
X: alevins de souche pyrénéenne

**96.7 % des dotations prévues ont pu être immergées.**

AG 2018 – Plan départemental de repeuplement des eaux 2017

# Plan départemental de repeuplement des eaux 2017

*Une action collective pour la satisfaction des pêcheurs  
Bilan des dotations retenues et mises en œuvre*



275 % des dotations prévues ont pu être immergées.

AG 2018 – Plan départemental de repeuplement des eaux 2017

## LES PLANS D' ACTIONS : Action achevée en 2017

*Une action lancée en 2016, achevée en 2017 mais une suite est à donner*

Recours au Tribunal Administratif de Montpellier sur la fixation de débits réservés (L. 214.18 du CE) au droit des prises d'eau du canal de Céret et du canal Jaubert (sur le Tech à Amélie Les Bains)

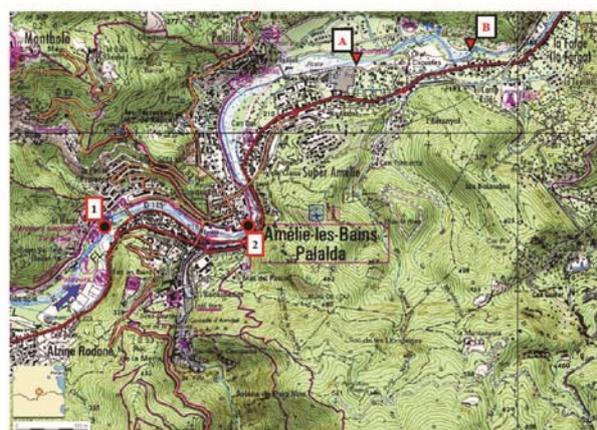
⇒ Suite à plusieurs tentatives infructueuses de conciliation auprès de la DDTM, l'affaire a été portée en audience du TA le 21/12/2017.

⇒ Le TA a décidé de la modification des deux arrêtés Préfectoraux :

- Au droit du seuil du canal Jaubert : Le DR passerait de 475 l/s à 650 l/s.
- Au droit du seuil de l'ASA de Céret : Le DR passerait de 260 l/s à 650 l/s.

Il est demandé à l'Etat de verser 1500 Euros par affaire à la Fédération.

L'ASA de Céret a fait « appel », la Fédération inscrit la défense de ce dossier au PAN 2018.



**Légende :**  
 ● Prises d'eau 1 Prise d'eau de l'ASA du Canal Jaubert 2 Prise d'eau de l'ASA du Canal de Céret  
 ▼ Rejet en rivière A Rejet de la papetterie « Anglo-Wiggins » B Rejet de la nouvelle step intercommunale  
 → Sens de l'écoulement

Action cofinancée par :

40 %

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
PÊCHE

60 %

FÉDÉRATION NATIONALE  
PÊCHE

Budget	Mis en œuvre	Prévu
	2108.40 €	1970.00€

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

## LES PLANS D'ACTION : Action 2017

« Simplifier la réglementation et augmenter les possibilités de pêche »

*Une action lancée en 2017*

### ☐ Concertation « interne » au réseau associatif :

#### ➤ 3 réunions de secteur :

- ✓ Le 19/09/2017 à Millas, secteur « Plaine / Fenouillèdes »
- ✓ Le 22/09/2017 à Saillagouse, secteur « Cerdagne / Capcir »
- ✓ Le 26/09/2017 à Céret, secteur « Vallespir / Albères »

#### ➤ 1 réunion des Présidents et des Délégués :

- ✓ Le 4/10/2017, à Millas (30 vœux déposés !)

### ☐ Concertation « formelle » :

➤ Le 15/11/2017 à Millas, réunion du Comité Consultatif de Gestion des Lacs de Montagne, présidée par la DDTM

➤ Le 15/11/2017 à Millas, réunion finale de préparation de la réglementation 2018, présidée par la Fédération

Le résultat de ce travail préparatoire se traduit formellement par la production de 3 Arrêtés Préfectoraux (et 1 Règlement Intérieur spécifique à la Fédération)



AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

## LES PLANS D'ACTION : Action 2017

« Simplifier la réglementation et augmenter les possibilités de pêche »

*Une action lancée en 2017*

**NOUVEAUTÉ**



### Les nouveautés Réglementaires 2018

La Fédération a souhaité pour 2018 une simplification de la réglementation et une amplification des possibilités de pêche. Hormis les ajustements liés aux périodes d'ouverture de la pêche, voici ce qui change :

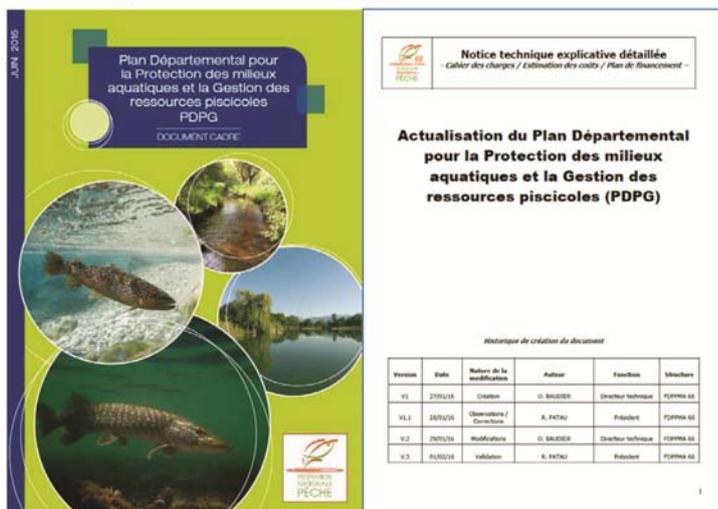
- Le quota de salmonidés passe de 8 à 5 sur les tributaires des Camporells ainsi que sur les lacs de montagne à l'exception des retenues de barrage (Bouillouses, Matemale, Passet, Lanoux). Pour Balcère, parcours touristique, le quota reste à 8.
- Interdiction de pêcher en marchant dans l'eau sur l'ensemble des lacs de montagne.
- La pêche est autorisée tous les jours sur l'ensemble du département à l'exception des plans d'eau du Soler et de Prades. Les veilles et avant veilles des déversements de truites sur les PPL, il est bon de se rappeler que la pêche est fermée.
- Ouverture de la retenue du barrage du Lanoux.
- Passage en 2<sup>me</sup> catégorie piscicole de la retenue du barrage de Vinça.
- Ouverture de la pêche du brochet repoussée au 12 Mai.
- Le nom des parcours "Sans paniers" change et devient parcours No-Kill "Tous modes".
- La création d'un nouveau type de parcours No-Kill autorisant la pêche à la Mouche et Leurre sur : le lac du Bailleu, le lac des Dougnes, le lac d'Aude, l'étang bas, l'étang inférieur, le lac du refuge et le plan d'eau n°4 de Millas.
- La possibilité de pêcher avec 2 hameçons simples avec ardilions écrasés sur les parcours No-kill "Tous modes" et "Mouche et Leurre".
- La création de 6 parcours pêche en "float-tube" (Matemale, grande retenue de Villeneuve de la Raho, plan d'eau de Saint Féliu et les cours d'eau de l'Agly, de la Têt et du Tech classés en 2<sup>me</sup> catégorie piscicole). Son utilisation sera autorisée lorsque la pêche est ouverte.
- La création d'un parcours "barque" sur la retenue de Matemale ouvert pour 2018 du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août. Sur l'ensemble des parcours "barque", il sera possible de pêcher à 3 personnes maximum par embarcation.
- Le remplacement du parcours No-kill mouche fouettée sur la Vanéra par un parcours No-Kill "Tous modes".
- La suppression du parcours jeunes et du parcours handicapé sur le territoire de l'AAPPMA de Latour de Carol, parcours peu utilisés.

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

## LES PLANS D' ACTIONS : Action 2017

### La réactualisation du PDPG

=> phases techniques d'étude « Etat des lieux et diagnostics de l'état piscicole des eaux »



### Une action lancée en 2016

Action cofinancée par :



Etude stratégique prévue sur 24 mois, achèvement technique prévu fin avril 2018, phase de concertation prévue en Mai 2018, validation préfectorale recherchée courant Juin 2018

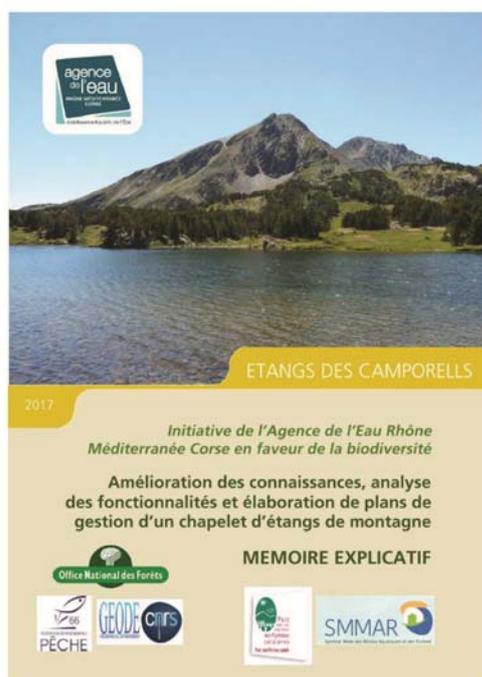
Budget	Mis en œuvre	Prévu
	En cours	180 710.00€

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

## LES PLANS D' ACTIONS : Action 2017

Réponse à un appel à projet « Biodiversité » lancé par l'Agence de l'Eau RMC : projet retenu

### Une action lancée en 2017



Programme d'étude en vue de dresser un plan de gestion spécifique au chapelet d'étangs de montagne des Camporells (mise en œuvre prévue sur 2 ans, 2018 et 2019)

Action cofinancée par :



Budget	Mis en œuvre	Prévu
	-	31 800.00 €

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

## LES PLANS D'ACTION : Actions 2017

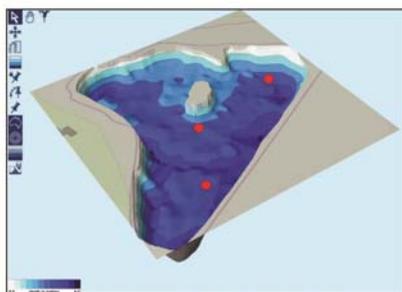
Valorisation des lieux stratégiques  
de la plaine du Roussillon

*Une action lancée en 2017*



**Aménagement piscicole du plan d'eau de Villelongue-dels-Monts**

=> Mis en œuvre collective en 2017 par « la commission Gestion piscicole et halieutique de la 2de catégorie piscicole »



Action financée par :



100 %

Budget	Mis en œuvre	Prévu
	10 008.59	10 058.59

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

## LES PLANS D'ACTION : Action 2017

2017, une année charnière pour le renouvellement  
de nombreuses conventions de droit de pêche

*Une action engagée en 2017*

⇒ Signature des droits de pêche du domaine privé de l'état le 30/11/2017 pour la période 2017 – 2021

⇒ Négociation des droits de pêche en forêt domaniale pour la période 2018 – 2021, signature du Président fédéral le 22/12/2017

⇒ Co-signature des baux de pêche avec l'AAPPMA Font-Romeu Carlit du domaine départemental du Carlit le 11/07/2017

⇒ Co-signature des baux de pêche avec l'AAPPMA Ria Prades du lac de Prades le 07/04/2017

⇒ Préparation des baux de pêche avec Perpignan Méditerranée Métropole et la commune de St Feliu d'Avall pour le plan d'eau des Bouzigues (signé par le Président le 12/04/2018)

⇒ Préparation du Bail de location du droit de pêche avec la commune d'Olette pour le renouvellement de l'amodiation sur le Gorg Negre (signé par le Président en février 2018)

⇒ Modification de la convention d'amodiation des droits de pêche sur les plans d'eau de la commune de Millas et son cahier des charges (signé par le Président le 19/04/2018)

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

## LES PLANS D' ACTIONS : Action 2017

### Les prestations du pôle technique 2017

Catégorie (étude, suivi, action...)	Intitulé	Commanditaires	Montants
SUIVI PISCICOLE	Suivi piscicole par pêche électrique de la Hte vallée de la Têt (6 stations de pêche électrique jalonnant la chaîne de production hydro-électrique)	SHEM	6 420.00 €
APPUI TECHNIQUE	Appui technique pour le déploiement de l'expographie de la Maison Régional de la Chasse et de la Pêche et infographie (Montpellier)	ARCPN	1 500.00 €
APPUI TECHNIQUE	Appui technique au déploiement du projet de table tactile et au développement de la démarche SINP « Poissons et Ecrevisses » en partenariat avec la DREAL	ARCPN	1 500.00 €
SAUVETAGE	Pêches électriques de sauvetage "avant-travaux" sur la Sègre et la Massane	Commune / Entreprise TP	3 036.32 €
ETUDE	Détermination des zones de refuge thermique pour la faune piscicole sur l'Agly aval (partenariat FDPPMA 66 / Teleos)	CD 66	5 120.00 €
ETUDE	Etude piscicole du réseau de résurgence de Fontdama	RIVAGE	3 854.20 €
SUIVI PASSE A POISSONS	Convention de suivi expérimental d'exploitation d'ouvrages de restauration de la continuité écologique sur la Têt, communes de Nefiach et de Canet / Ste Marie (année 2017)	CD66	6279.00 €

**TOTAL**

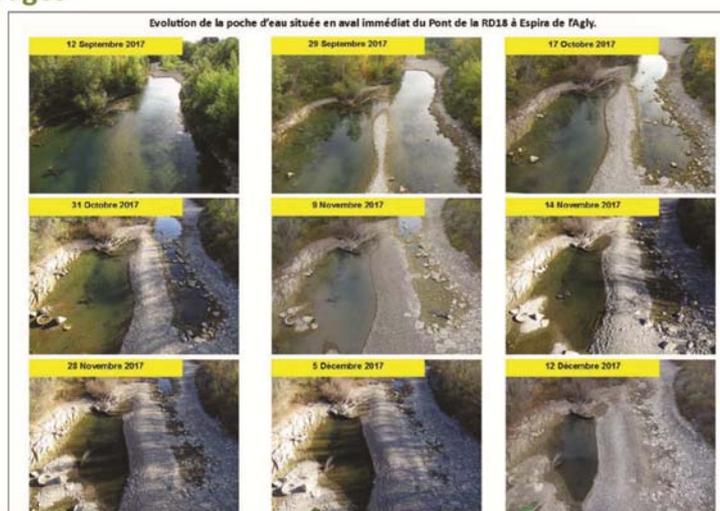
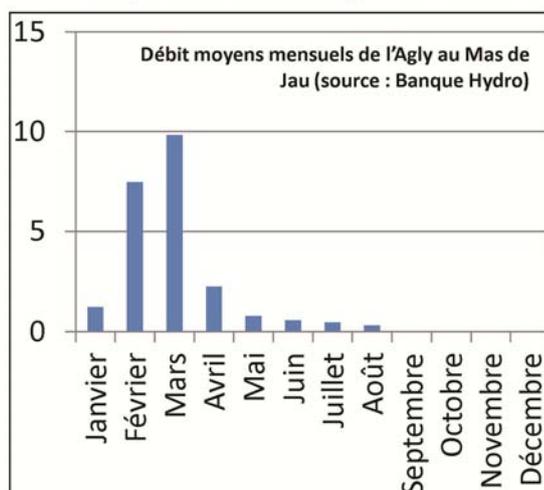
**27 709.52 €**

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

## LES PLANS D' ACTIONS : Action 2017

Suivi de la sécheresse de l'Agly aval et sauvetages avant « assec » en partenariat avec le Comité Départemental de gestion des barrages

*Une action imprévue en 2017*

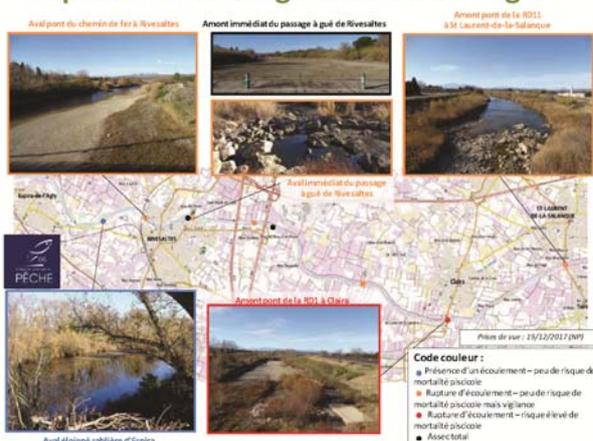


=> Discussion avec CD66 et DDTM sur la diminution progressive des lâchures effectuées depuis le barrage sur l'Agly (nécessité dictée par le faible volume d'eau disponible dans la retenue à partir de mi-août). **Cette situation n'était pas arrivée depuis 2008 !**

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

# LES PLANS D'ACTION : Action 2017

Suivi de la sécheresse de l'Agly aval et sauvetages avant « assec » en partenariat avec le Comité Départemental de gestion des barrages



- ⇒ Elaboration et mise en place d'un **dispositif de suivi hebdomadaire de l'assèchement du fond de lit** (13.5 Hommes Jours de technicien)
- ⇒ **6 Pêches de sauvetage réalisées** par l'équipe Pôle technique / bénévoles habilités avec l'appui des bénévoles de l'AAPPMA Val d'Agly, **940 Kg de poissons sauvés des assecs** (18 Hommes Jours de technicien et 27 Hommes Jours de bénévolat)

## Une action imprévue en 2017

Bilan rapide des pêches de sauvetage		
Commune	Date	Biomasses capturées (en Kg)
Rivesaltes	6/9/17	300
Claira	22/9/17	300
Estagel	5/10/17	70
Estagel	6/10/17	50
Estagel	9/10/17	70
Espira	13/12/17	150



Action financée par :



100 %

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires

# LES PLANS D'ACTION : Les actions programmées en 2018

- ⇒ Contribuer techniquement à la défense du dossier « débit réservé » de l'ASA de Céret
- ⇒ Achever la réactualisation du PDPG et demander sa validation auprès des services préfectoraux
- ⇒ Mettre en œuvre les premières phases de l'étude des étangs des Camporells
- ⇒ Aménager de nouvelles rampes de mise à l'eau sur le plan d'eau du barrage sur l'Agly (étude faite en 2017, travaux prévus en 2018)
- ⇒ Etudier la possibilité de création d'une rampe de mise à l'eau pour la retenue de Matemale (étude et recherche de financement)
- ⇒ Continuer le travail pour la simplification et l'amplification des possibilités de pêche
- ⇒ Compléter la valorisation des lieux stratégiques de pêche dans la plaine du Roussillon
- ⇒ Obtenir les labels nationaux pour les parcours de pêche du site des plans d'eau de Millas
- ⇒ Créer et mettre en œuvre un réseau départemental de suivi piscicole et thermique par bassin versant
- ⇒ Réactualiser les 36 Points Infos Pêches implantés dans le Dpt en 2008
- ⇒ Dresser un état des lieux piscicoles du Cabrils avant l'implantation d'une nouvelle microcentrale
- ⇒ Suivre l'incidence de la prise d'eau du canal de Nyer sur la dévalaison des truites et développer le nouveau partenariat avec la SHCN
- ⇒ Réaliser une étude préalable à la Restauration du ruisseau des Fontanals, affluent de la Riv. d'Eyne
- ⇒ Réaliser une étude préalable à la Restauration de la continuité écologique sur le Sègre aval

AG 2018 – les Plans d'Actions Nécessaires



# Assemblée Générale 2018

## ACTIVITÉS 2017 DU PÔLE COMMUNICATION DE LA FÉDÉRATION

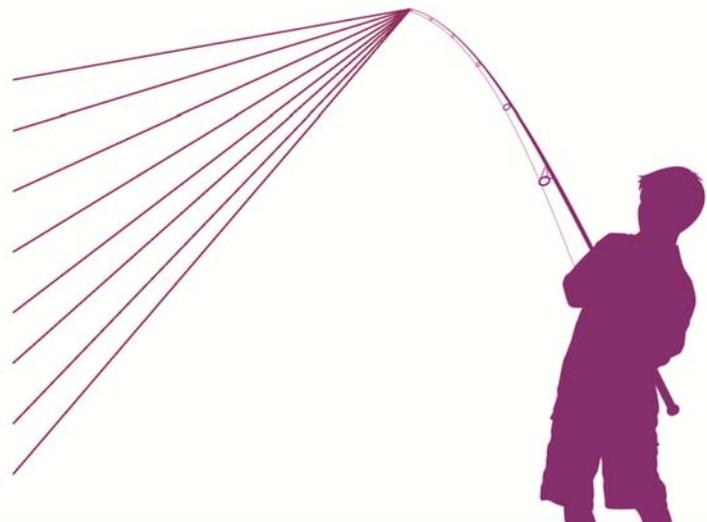


Gardons le contact !

## Les temps forts 2017 du pôle Communication

*Un service dédié au développement du loisir pêche et à la protection du milieu aquatique*

- 1 - Les articles de presse.....
- 2 - Le traité d'union.....
- 3 - L'infopêche66.....
- 4 - Le « Flash-info ».....
- 5 - Le concours photo.....
- 6 - Les Brochures «Pêche66»...
- 7 - La page Facebook.....
- 8 - Les Hébergements Pêche....

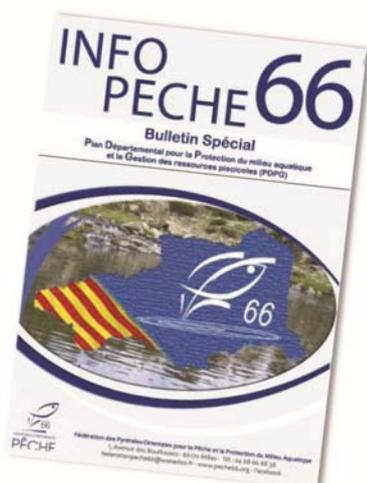




### 3/ L'Infopêche66

#### *Communiquer nos actions auprès nos adhérents*

La newsletter ou « Infopêche66 » est un document transmis par courriel à l'ensemble des pêcheurs des Pyrénées-Orientales. Ce bulletin a pour objectif de développer les sujets traités par la Fédération de Pêche.



Assemblée Générale 2018 – Activités du pôle communication en 2017

### 4/ Le Flash-info

#### *Un outil à la disposition de chaque AAPPMA*

Le Back-office du site de vente de carte de pêche a plusieurs avantages pour les AAPPMA et la Fédération. Il permet de consulter les statistiques des ventes de carte de pêche en temps réel, d'avoir accès aux coordonnées des adhérents... Il permet également de diffuser un flash-info sur les adresses mail. Lorsque la Fédération expédie un Flash-info, elle communique avec 8.700 personnes.

**24 Flash-info**  
envoyés par la Fédération

**22 Flash-info**  
envoyés par les AAPPMA



Assemblée Générale 2018 – Activités du pôle communication en 2017

## 5/ Le concours photo 2017

*Organisé en partenariat avec l'Indépendant*

A l'ère du numérique beaucoup de pêcheurs immortalisent leurs captures via leurs Smartphones et aiment les partager sur les réseaux sociaux. Depuis plusieurs années, un concours photo était organisé par la Fédération en partenariat avec l'Indépendant. Courant 2017 une réorganisation interne à l'Indépendant ne nous a pas permis de finaliser ce concours. Pour les prochaines années un format différent est en cours de réflexion, avec peut-être de nouveaux partenaires...



18 photos publiées



2 publications dans l'Indépendant

Assemblée Générale 2018 – Activités du pôle communication en 2017

## 6/ Le Livret et le Dépliant « Pêche66 »

*Informers nos adhérents de la réglementation pêche*

L'intégralité de la réglementation pêche est présentée dans deux documents édités par la Fédération. L'infographie est réalisée en interne avec des logiciels professionnels. L'impression doit avoir lieu avant le lancement de la vente des cartes de pêche qui démarre le 15 décembre, d'où l'importance d'avoir l'ensemble des informations qui les composent en temps voulu. (Réglementation, Concours de pêche, Dépositaires, Parcours labellisés...)



15 000 Ex



13 000 Ex

Plus d'1 Mois  
de travail

Edition  
auto-financée

19  
Sponsors

Assemblée Générale 2018 – Activités du pôle communication en 2017

## 7/ La page Facebook

### *Communiquer avec les outils d'aujourd'hui*

Une certaine catégorie de nos adhérents utilisent les réseaux sociaux pour trouver des renseignements, poser des questions, organiser des séjours... Il est donc important pour la Fédération d'être présente sur ces réseaux. Notre page se porte plutôt bien et peu de modération à faire.



Assemblée Générale 2018 – Activités du pôle communication en 2017

## 8.1/ Les Hébergements labellisés « Pêche »

### *Le Tourisme pêche un atout pour nos territoires...*

#### **Qu'est ce qu'un hébergement qualifié "Pêche" ?**

*Il s'agit d'un Hébergement offrant des conditions d'accueil adaptées aux attentes des Pêcheurs et validées par la Fédération de Pêche.*

#### **Vous y trouverez :**

- Accueil Personnalisé
- Proximité de lieux de Pêche
- Documentation Halieutique
- Local sécurisé de stockage et séchage du matériel
- Délivrance de carte de pêche
- ...



Assemblée Générale 2018 – Activités du pôle communication en 2017

## 8.2/ Les Hébergements labellisés « Pêche »

*Le Tourisme pêche un atout pour nos territoires...*

Notre organisation associative s'efforce de s'adapter aux envies des pêcheurs en offrant des conditions d'accueil et de pratique adaptées aux attentes.

En 2017, sur le département des Pyrénées-Orientales, via la **signature d'une convention**, **9 Hébergements** ont obtenu le label Hébergement Pêche dont **3** via un partenariat avec Gites de France.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des Gites labellisés sur le site [www.generationpeche.fr](http://www.generationpeche.fr)



Assemblée Générale 2018 – Activités du pôle communication en 2017

*- Tout seul on va plus vite,  
ensemble on va plus loin -*



**Gardons le contact !**

## La campagne de pêche électrique 2017



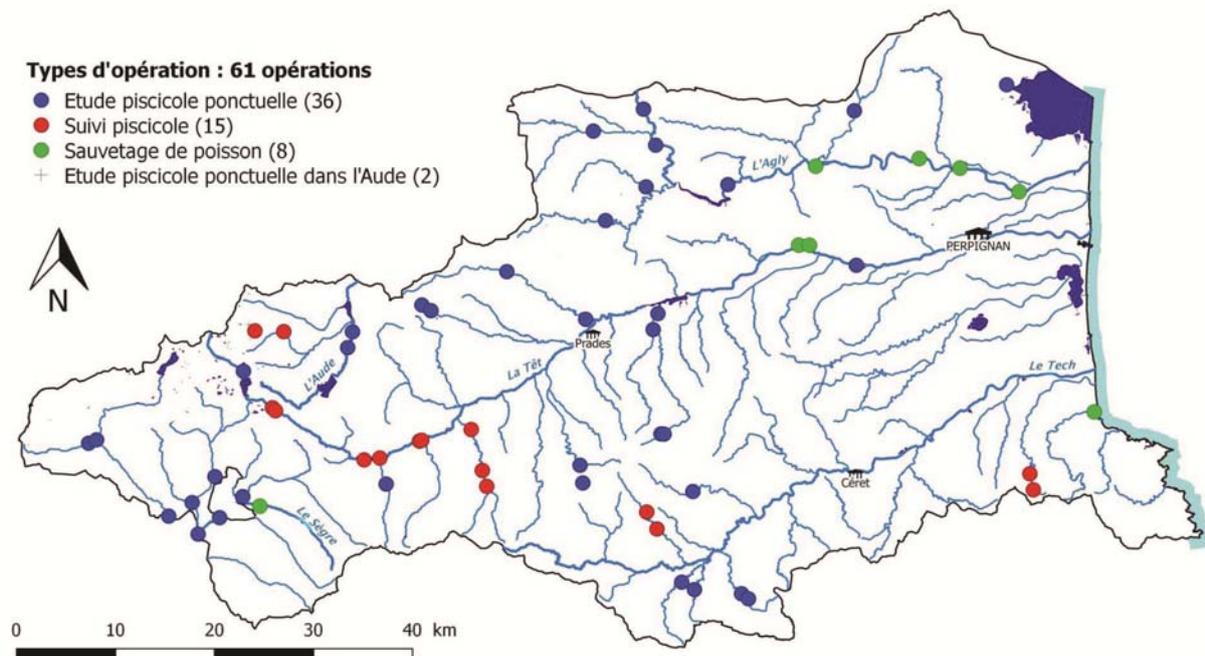
La Têt à La Llagonne, en amont du Pla des Aveillans, le 24/08/2017

Une technique dédiée à la connaissance  
et au sauvetage des poissons

### Bilan géographique quantitatif par type d'opération

Types d'opération : 61 opérations

- Etude piscicole ponctuelle (36)
- Suivi piscicole (15)
- Sauvetage de poisson (8)
- + Etude piscicole ponctuelle dans l'Aude (2)



- ✓ 49 lieux pêchés en 31 jours de terrain pour l'équipe FDPPMA / AAPPMA
- ✓ 12 lieux pêchés en 6 jours pour l'équipe FDPPMA / ONF

⇒ Plus de 5,4 Km linéaires de cours d'eau pêchés.

AG 2018 – la campagne de pêche électrique 2017

## Synthèse par type d'opérations conduites

Etudes piscicoles ponctuelles : 38 opérations	
<b>Opérations "en régie" : 37 opérations</b> Etat des peuplements piscicoles dans le BV de l'Agly : 7 Etat des peuplements piscicoles dans le BV de l'Aude : 2 Etat des peuplements piscicoles dans le BV de la Têt : 7 Etat des peuplements piscicoles dans le BV du la Tech : 5 Etat des peuplements piscicoles dans le BV du Sègre : 8 Collaboration FDPPMA 11 : 2 Etat des peuplements en forêt domaniale (partenariat ONF) : 6	<b>Opérations / prestations : 1 opération</b> Etude piscicole de la résurgence de Fontdama : 1
Suivis piscicoles : 15 opérations	
<b>Opérations "en régie" : 6 opérations</b> Réseau de suivi en forêt domaniale (partenariat ONF) : 6	<b>Opérations / prestations : 9 opérations</b> Suivi piscicole sur la Têt amont pour la SHEMA : 6 Suivi piscicole de la Riv. De Nyer : 3
Sauvetages de poissons : 8 opérations	
<b>Opérations "en régie" : 6 opérations</b> Sauvetages "avant assec" sur le canal de Corneilla : 2 Sauvetages "avant assec" sur l'Agly aval : 4 (+ 2 pêches de sauvetage sans engin de pêche électrique)	<b>Opérations / prestations : 2 opérations</b> Sauvetage "avant travaux" sur la Massane à Argelès / Mer : 1 Sauvetage "avant travaux" sur le Sègre à Ro : 1

Pêches d'étude spécifique mises en œuvre pour le PDPG (31 opérations)

AG 2018 – la campagne de pêche électrique 2017

## Synthèse en temps de terrain dédié aux captures

Equipes techniques	Nombre de sites pêchés	Nombre de jours de terrain correspondant
Pôle technique de la FDPPMA / bénévoles habilités des AAPPMA	46	29
Pôle technique de la FDPPMA / Techniciens formateurs de la MEP 19	3	2
Pôle technique de la FDPPMA / Agents de l'ONF	12	6
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>37</b>

Nb : Le nombre de jours indiqués n'inclut pas le temps de pose et de relèvement des 42 sondes thermiques mises en place sur les stations d'étude du PDPG, ni le contrôle APAVE du matériel.

### Ont participé aux opérations :

- ✓ 4 salariés et 1 volontaire en Service Civique
- ✓ 21 bénévoles des AAPPMA « habilités à pratiquer les pêches électriques »
- ✓ 6 agents de l'ONF / 2 techniciens formateurs de la MEP 19

Ainsi que de nombreux bénévoles des AAPPMA territorialement concernées

**Soit 158 « Hommes Jours » de bénévole habilité et 92.5 « Hommes Jours » de technicien fédéral.**

AG 2018 – la campagne de pêche électrique 2017

**Les pêches d'études liées à des études piscicoles ponctuelles (38)  
Les opérations en régie (37)**



*Exemple : La Rivière Aude, à Formiguères, à la Tour de Creu, le 07/09/2017  
avec l'AAPPMA de Formiguères*

AG 2018 – la campagne de pêche électrique 2017

**Les pêches d'études liées à des études piscicoles ponctuelles (38)  
Les opérations / prestations (1)**



*Exemple : Inventaire des espèces de poissons sur le Rec de Fontdama, à Salses, le  
13/10/2017, avec le Syndicat Mixte Rivage*

AG 2018 – la campagne de pêche électrique 2017

## Les pêches de suivis piscicoles (15) Les opérations en régie (6)



Exemple : La Rivière de Sorède à Sorède, partie médiane de la Forêt Domaniale des Albères, le 18/08/2017 avec les agents de l'ONF et l'AAPPMA l'Albérienne

AG 2018 – la campagne de pêche électrique 2017

## Les pêches de suivis piscicoles (15) Les opérations / prestations (9)



Exemple : La Têt à la Llagonne, en amont de l'Usine Hydro-électrique des Aveillans, le 10/08/2016

AG 2018 – la campagne de pêche électrique 2017

## Les pêches de sauvetage (8) Les opérations « en régie » (2)



Exemple : Le Sègre en aval de Saillagouse, à Ro, le 08/09/2017, pêche avant travaux

AG 2018 – la campagne de pêche électrique 2017

## Bilan économique hors coût du personnel

Produits / Recettes	Montant (en euros TTC)
Suivi environnemental Vallée de la Têt (SHEM)	6 420.00 €
Projet de sécurisation des digues de l'Agly (CD66)	5 120.00 €
Sauvetage avant travaux d'aménagement seuil sur le Sègre (ARENY TP)	1 518.16 €
Sauvetage avant travaux de curage du lit de la Massane (MAIRIE ARGELES SUR MER)	1 518.16 €
Etude piscicole du réseau de résurgences de Fontdames (RIVAGE)	3 854.20 €
Remboursements frais repas stage habilitation (FD PECHE - URFP LR)	312.00 €
Subvention formation pêches électriques (FNPF)	1 200.00 €
Plan de formation Mme HERAULT (FAFSEA)	809.62 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 752.14 €</b>
Dépenses (hors coût du personnel)	Montant (en euros TTC)
<b>Stage d'habilitation à la pratique de la pêche électrique (bénévoles + salarié)</b>	<b>2 530.29 €</b>
Restauration des stagiaires et des formateurs	585.00 €
Formation (MEP19) agréés par le Ministère (MEDAD)	1 500.00 €
Plan de formation Mme HERAULT (FAFSEA)	445.29 €
<b>Matériel lié à la pratique des pêches électriques</b>	<b>1 283.51 €</b>
10 Poubelles 22 L (HOME BOULEVARD)	123.20 €
1 Epuisette EC 25 maille 1,5 mm (COFA)	72.24 €
10 Gants composite (DERAN COURT)	447.17 €
1 Multimètre Hanna Combo (SDMO QUINIOU SA)	241.56 €
Vérification du matériel par rapport aux normes de sécurité (APAVE)	399.34 €
<b>Intervention d'un plongeur professionnel pour recenser les espèces et réaliser des prises de vue sub-aquatique (Etude Fontdama)</b>	<b>890.00 €</b>
<b>Frais déplacement bénévoles pêches électriques</b>	<b>2 471.69 €</b>
Frais déplacement bénévoles pêches électriques ETUDES OU PDGP	2 329.00 €
Frais déplacement bénévoles pêches électriques CANAUX	90.14 €
Frais déplacement bénévoles pêches électriques SAUVETAGE ASSECS	52.55 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 175.49 €</b>
<b>ECART (Produits - Dépenses)</b>	<b>13 576.65 €</b>

AG 2018 – la campagne de pêche électrique 2017

## Réactualisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)



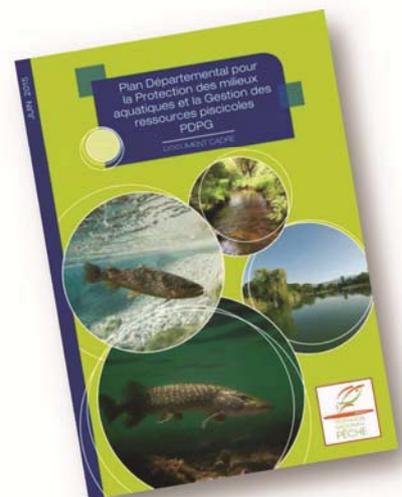
Mieux connaître pour mieux gérer

### 1/ La démarche

Le PDPG est établi:

- ✓ par la FDPPMA
- ✓ en collaboration avec les AAPPMA
- ✓ en concertation avec les différents acteurs de la gestion des milieux aquatiques

Cheminement technique basé sur:  
un document cadre élaboré en Juin 2015  
par la FNPF



**PDPG= Document de référence sur les poissons et leurs milieux:**

- ✓ Bilan de l'état des rivières et plans d'eau
- ✓ Proposition de solutions aux problèmes identifiés

# 1/ La démarche

- ✓ Une réponse à une obligation réglementaire

« L'exercice d'un droit de pêche emporte l'obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion »

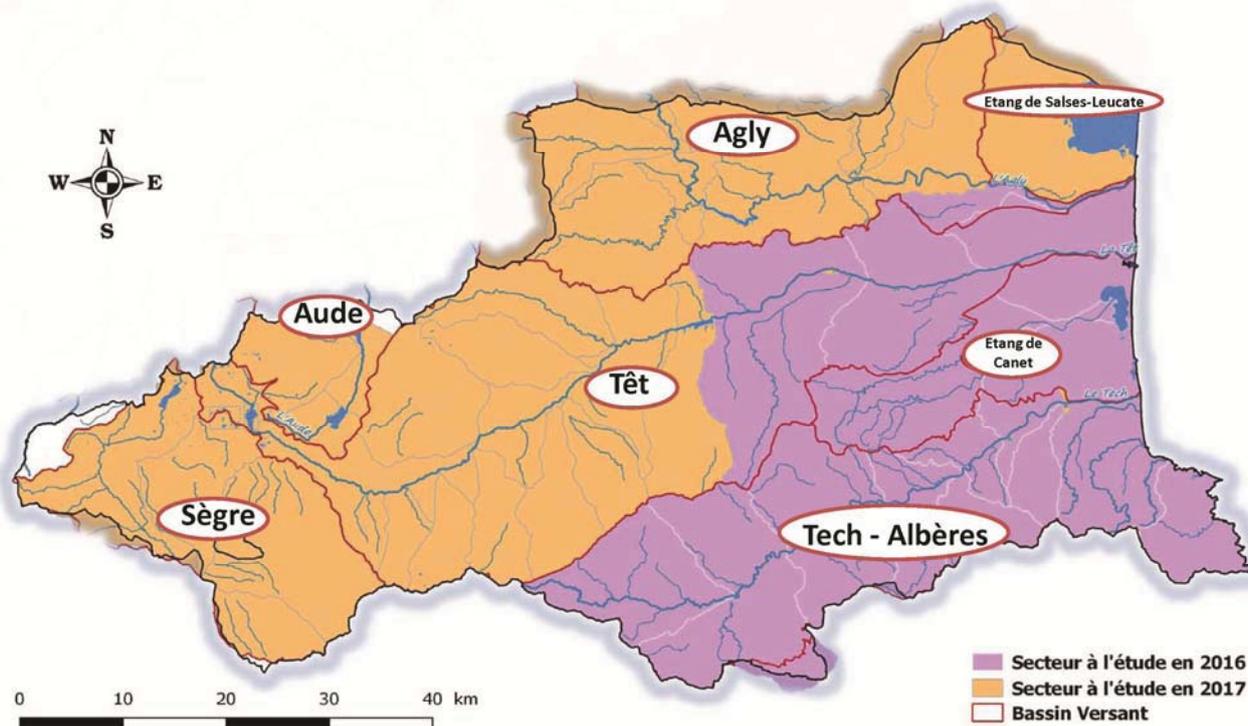
Article L 433-3 du Code de l'Environnement

- ✓ Un outil de référence sur les poissons :
  - Approbation nécessaire par le Préfet



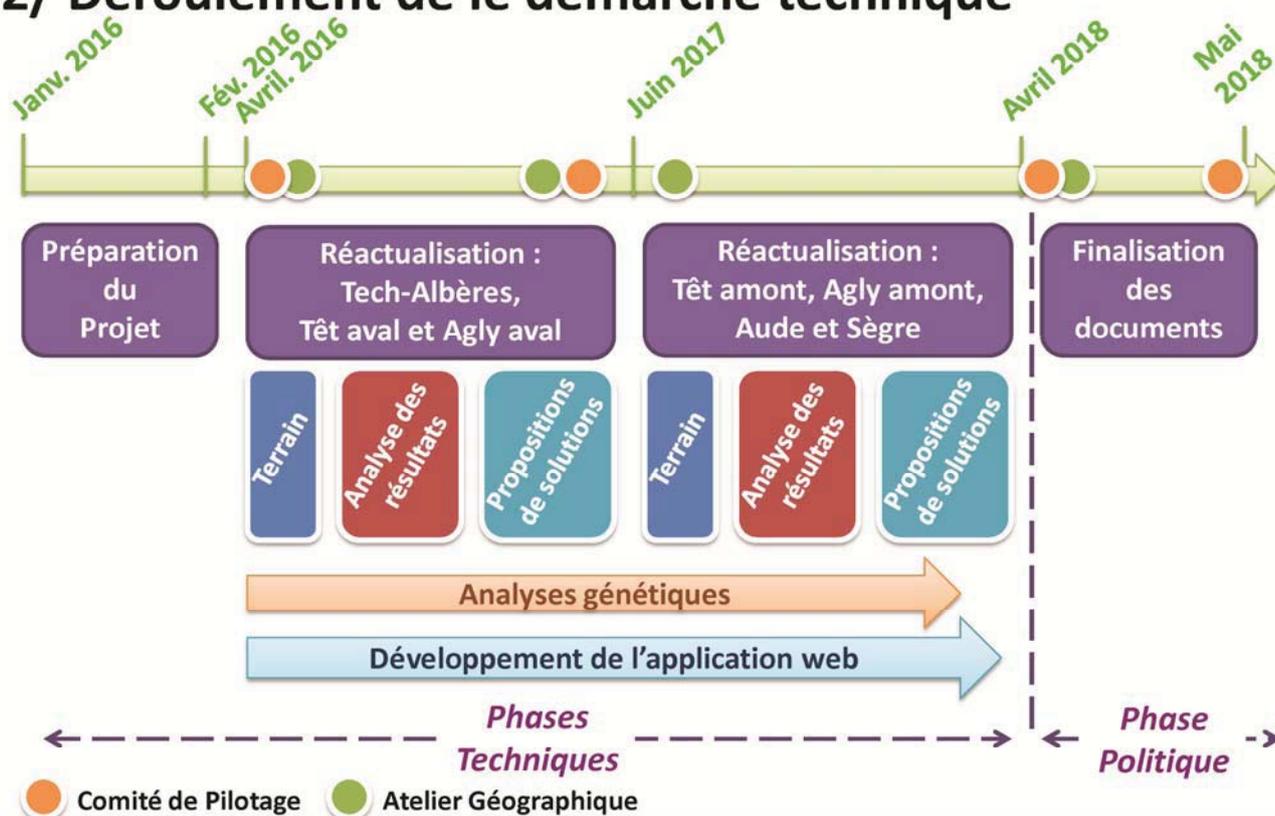
Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

# 2/ Déroulement de la démarche technique



Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 2/ Déroulement de le démarche technique



Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 3/ Quelques chiffres clés : Concertation 2016 et 2017

- ✓ 2 Comités de Pilotage
- ✓ 6 Ateliers géographiques
- ✓ 28 RDV individuels



- ✓ 6 Rencontres avec les Syndicats de bassin versant
- ✓ 4 Rencontres avec la FRNC et le PNR
- ✓ 2 Rencontres avec le Conseil Départemental 66
- ✓ 17 Réunions de travail avec NanoGIS (Application WEB)
- ✓ 3 Réunions de travail avec ISEM (Génétique)
- ✓ 9 Réunions de travail avec l'AFB et la DDTM
- ✓ 27 Réunions de travail en interne

Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

### 3/ Quelques chiffres clés : Opérations terrain 2016/2017

- ✓ Pêches électriques
  - 55 Pêches programmées
  - 54 Pêches réalisées



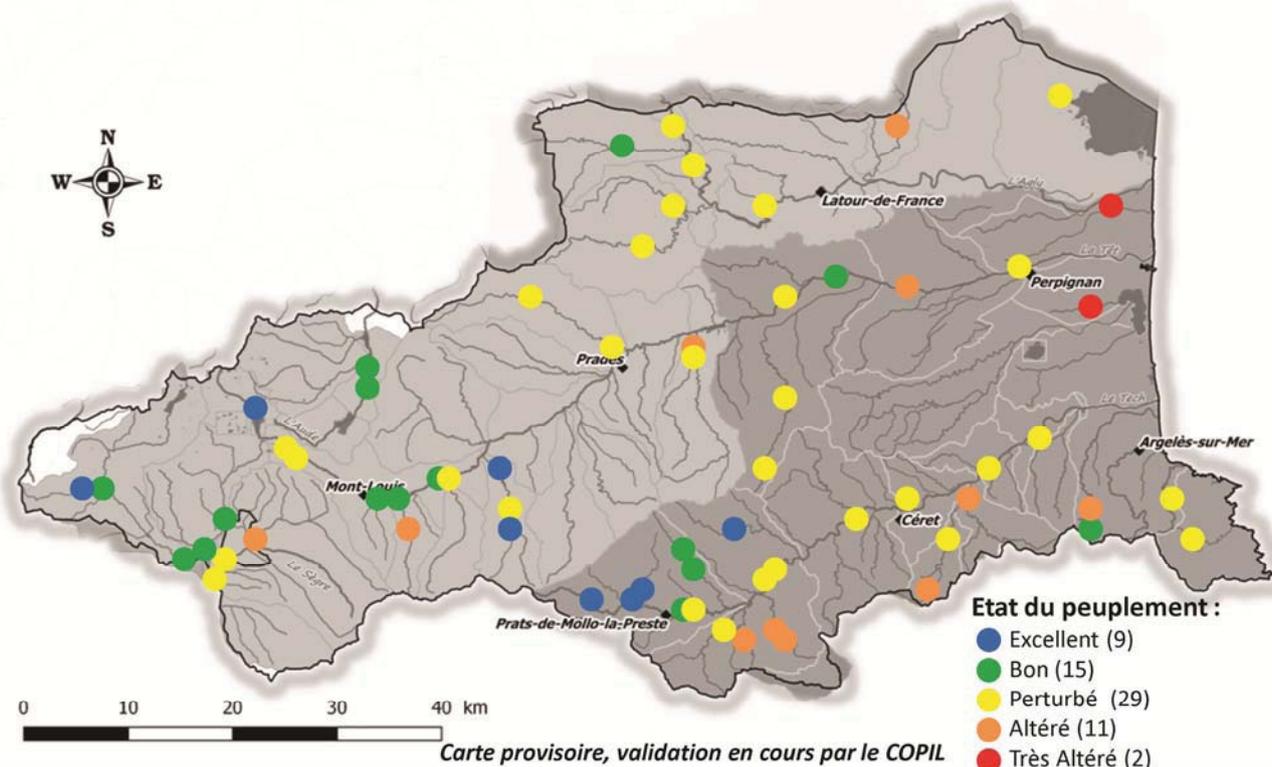
- ✓ Prélèvements biologiques
  - 281 prélèvements de nageoires caudales (génétique)
  - 500 prélèvements d'écailles (scalimétrie : étude de l'âge des poissons)



- ✓ Sondes thermiques
  - 72 sondes installées et récupérées (dont 2 défectueuses)

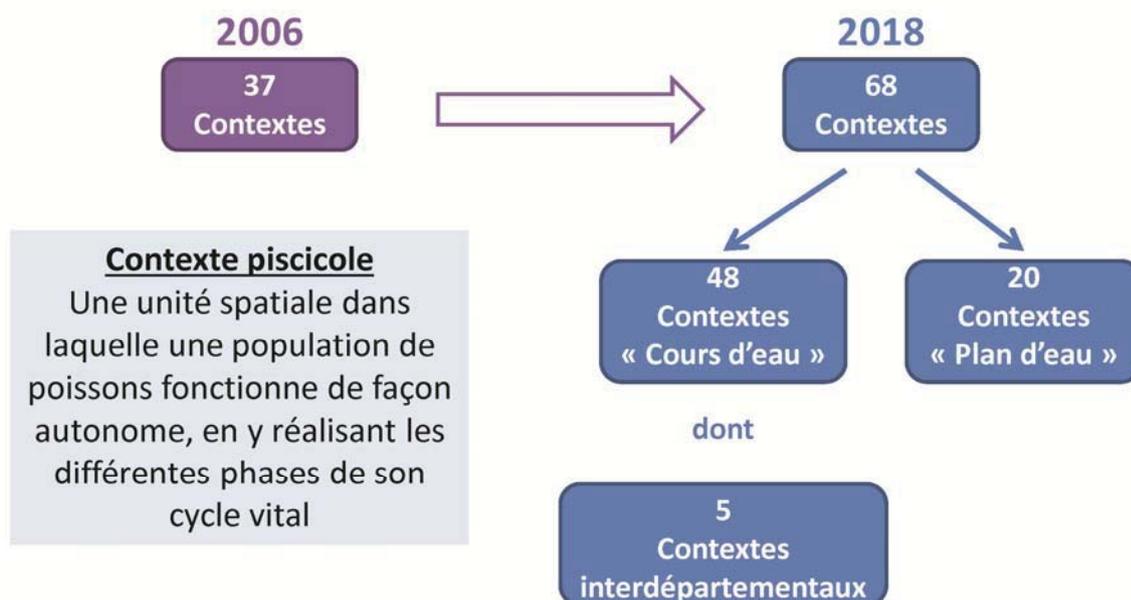
Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

### 4/ Premiers résultats : Pêches électriques



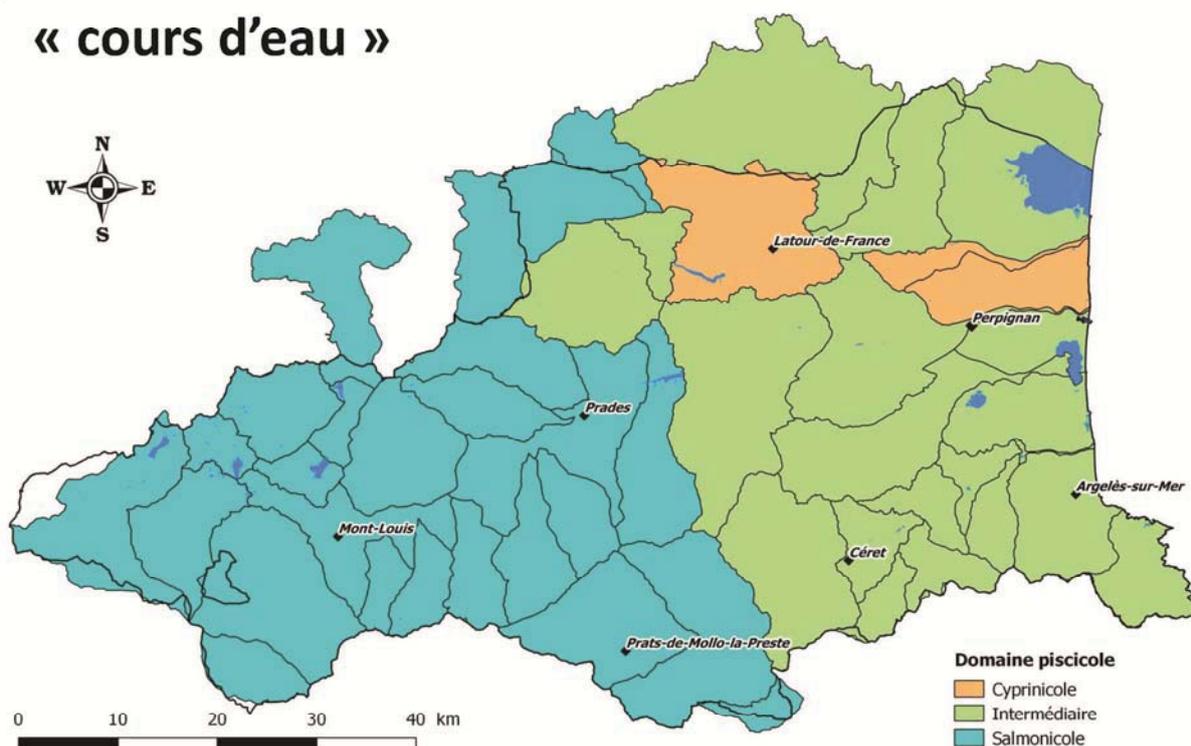
Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 5/ Premiers résultats : Découpage des contextes



Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 5/ Premiers résultats : Etat des contextes « cours d'eau »



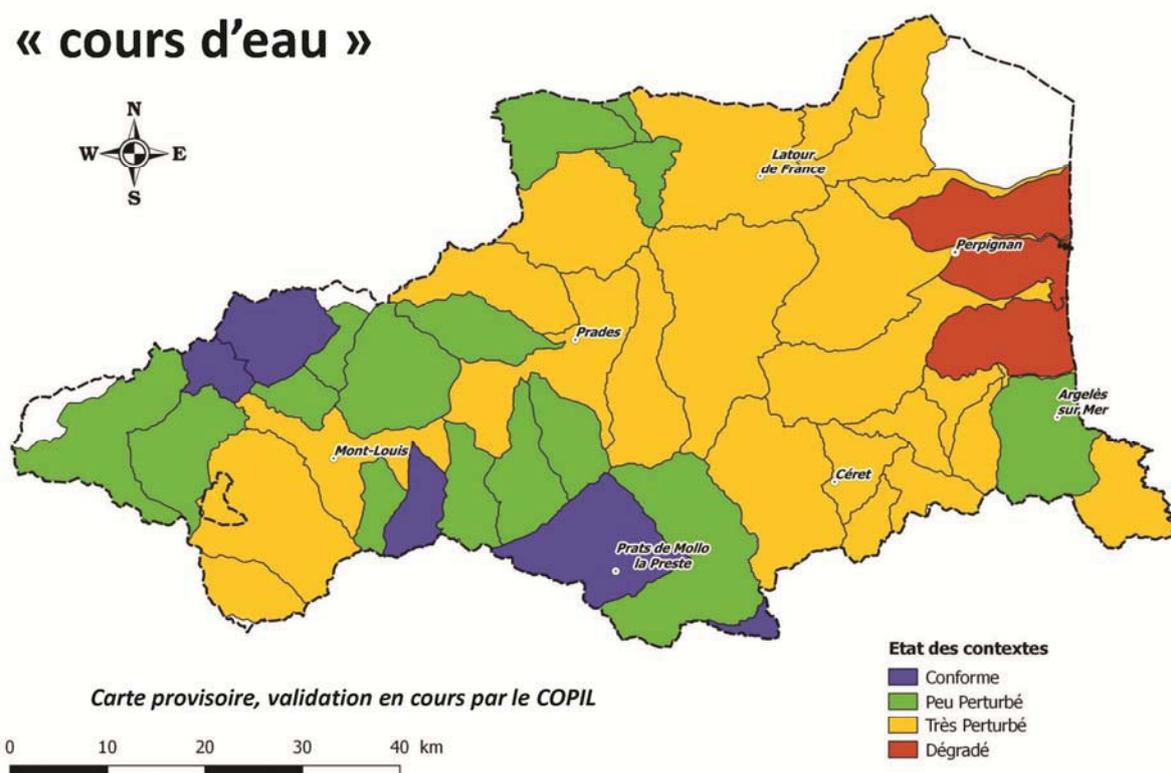
Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 5/ Premiers résultats : Etat des contextes « cours d'eau »

	Conforme	Peu Perturbé	Très Perturbé	Dégradé
Cycle biologique	Accomplit entièrement	Accomplit entièrement	Accomplit difficilement	Interrompu
Répartition de l'espèce repère	Large	Répartition irrégulière	Répartition morcelée	Absent sans repeuplement
Abondance	Correcte et homogène (données historiques)	En dessous des niveaux attendus	Limitée	Absent sans repeuplement
Qualité du milieu et fonctionnalité pour l'espèce	Bonnes	Altérées	Fortement altérées	Durablement altérées

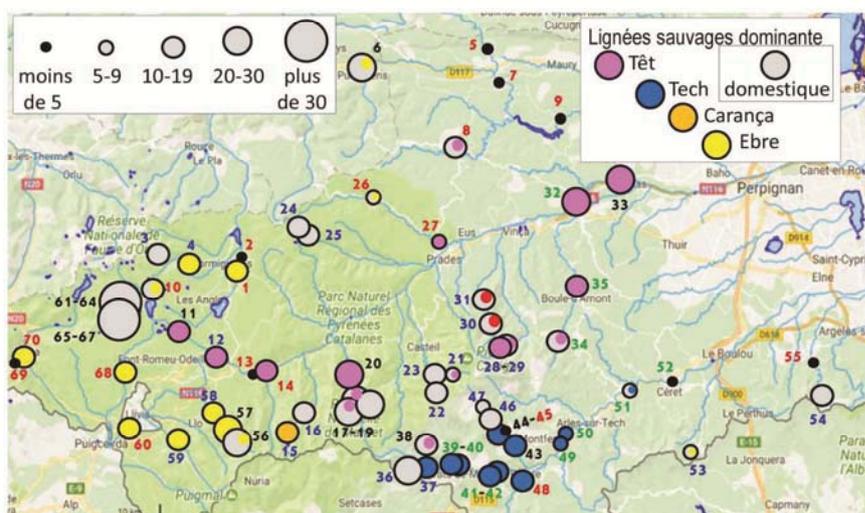
Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 5/ Premiers résultats : Etat des contextes « cours d'eau »



Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 6/ Résultats de l'étude génétique



**Carança**



Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 7/ Résultats de l'étude de la taille des truites

*Les dimensions des poissons capturés ne peuvent être inférieures à l'âge de première reproduction*

Article L 436-5 du Code de l'Environnement

✓ La maturité sexuelle des truites est atteinte à l'âge de **3 ans**, voir 4 ans sur les cours d'eau d'altitude



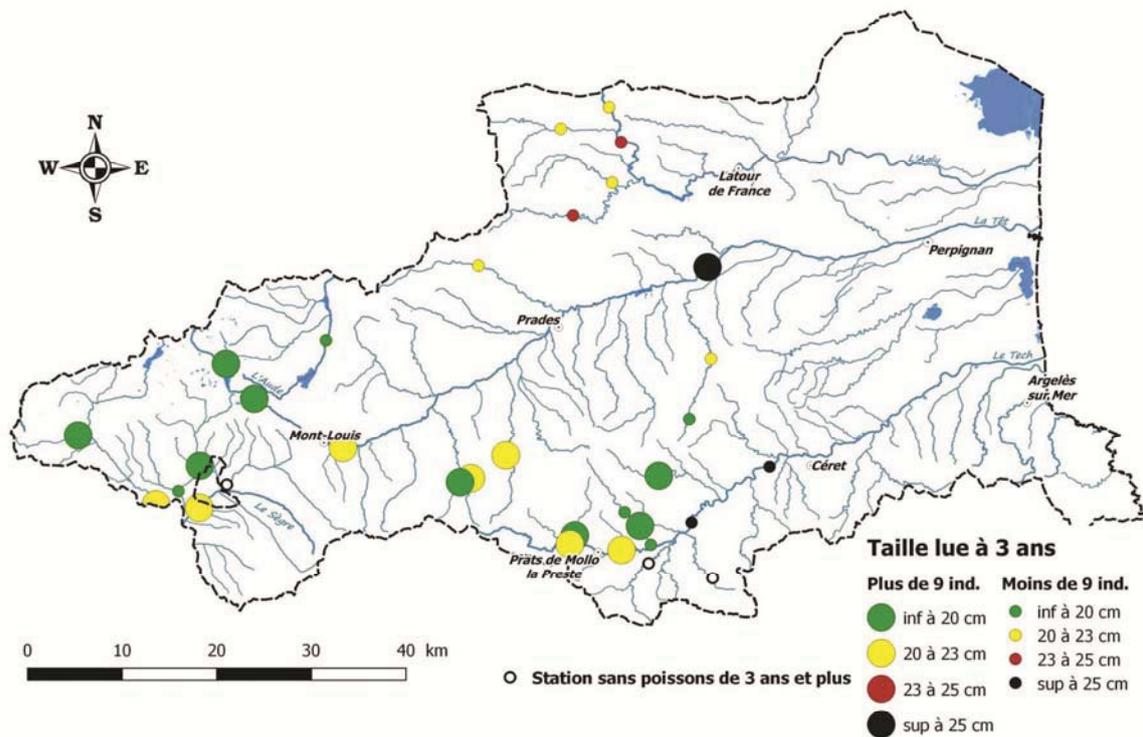
*Comment déterminer l'âge des poissons ?*



✓ La scalimétrie est une méthode qui permet de déterminer l'âge des poissons en « lisant » le nombre d'hivers sur les écailles (arrêts de croissance)

Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 7/ Résultats de l'étude de la taille des truites à 3 ans

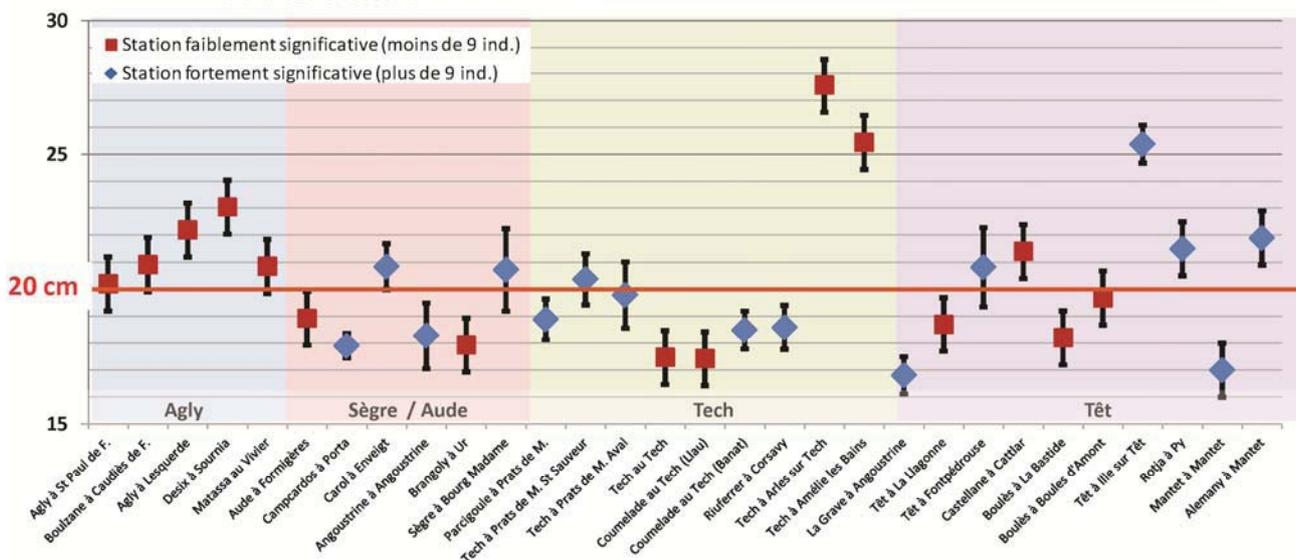


Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 7/ Résultats de l'étude de la taille des truites à 3 ans

- ✓ 41 stations d'échantillonnage
- ✓ 547 truites prélevées
- ✓ 215 truites de 3 ans

Des nécessités d'ajustements de la taille légale de capture apparaissent...



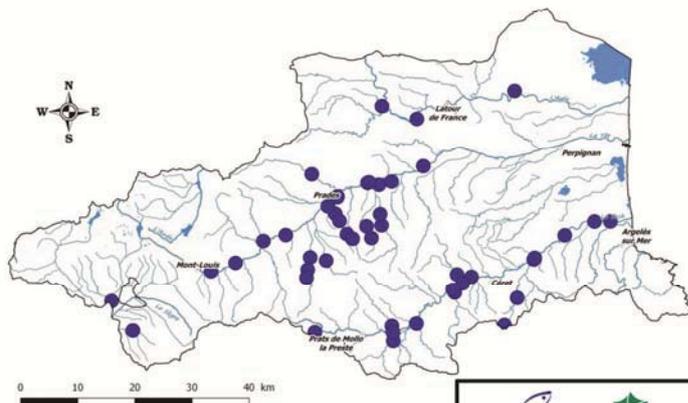
Un travail complexe à l'échelle du département qui nécessitera des compléments d'analyses et une concertation

Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG

## 8/ Première action lancée à l'échelle départementale : La régulation du Vison d'Amérique

### Pourquoi ?

- **Constat** de présence relayé par de nombreuses AAPPMA
- **Espèce** classée **nuisible, piscivore** et **opportuniste**



### Quelles actions possibles ?

- **Compiler** des observations pour mieux connaître la répartition de l'espèce
- **Former** des pêcheurs piégeurs agréés
- Lancer une campagne de **piégeage coordonnées**



Assemblée Générale 2018 – Réactualisation du PDPG



*La Pêche révèle votre Nature...*

## 1/ La Maison Pêche Nature

*Des locaux adaptés au service du développement de la pêche*

Depuis 2013, la Maison Pêche Nature accueille les locaux du Pôle Départementale d'Initiative Pêche et Nature (PDIPN). Son emplacement géographique, sa proximité avec les plans d'eau de Millas et son équipement en font un outil adapté.

*Promotion de la pêche  
Manifestations  
Partenariats  
Accueil du public  
Création d'APN*



---

## 2/ Le Centre Piscicole de Sahorre

*Le Centre Piscicole de Sahorre : un outil d'animation*



Le Centre Piscicole de Sahorre est une antenne du Pôle Animation permettant de recevoir écoles et groupes périscolaires autour de deux thématiques :

**Visites guidées avec découverte de la faune aquatique**

**Informations sur les métiers liés à la protection du milieu aquatique**

*Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017*

---

## 3/ L'initiation à la pêche :

Initiation et perfectionnement sont proposés. Les techniques de la pêche au coup ou de la pêche aux leurres sont privilégiées. Pêche à la mouche fouettée ou encore aux appâts naturels abordées lors de journées spécifiques comme les guidages découvertes.



*Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017*

---

## 4/ La découverte des milieux aquatiques:

Collectes d'invertébrés et détermination. Visite de la pisciculture de Sahorre. Différents thèmes sont également abordés et correspondent aux attentes des structures scolaires en matière d'éducation à l'environnement.



*Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017*

---

## 5/ Publics de 2017 : scolaire

**17 dates représentant 594 journées/participants**

Les interventions scolaires sont surtout axées autour de la découverte des milieux aquatiques (collectes d'invertébrés, observations et sensibilisation).



*Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017*

---

## 6/ Publics de 2017 : périscolaire

34 dates représentant 361 journées/participants

La pêche est une activité récréative et ludique, spécialement adaptée pour le public périscolaire. C'est aussi une agréable façon d'apprendre l'écocitoyenneté.



Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

---

## 7/ Publics de 2017 : Stages pêche nature (SPN)

26 dates accueillant 16 enfants différents (soit 416 journées/participants)

A la manière d'une école de pêche, cette prestation offre aux enfants une sortie ludique et éducative les menant à l'autonomie.

Depuis 2017, une équipe de bénévoles vient apporter son aide à **Jérémy Trantoul**.

Un partenariat avec le Comité Départemental 66 de la Fédération Française des Pêcheurs sportifs a été mis en place. Merci à son Président, Monsieur Alain Banègues.



Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

---

## 8/ Publics de 2017 : Esti'v Pêche

**12 dates accueillant 65 personnes différentes**

Cette prestation familiale et estivale propose l'initiation à la pêche en toute convivialité sur les berges des plans d'eau de Millas et des Escoumes à Vinça les mercredis de l'été.



*Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017*

---

## 9/ Publics de 2017 : Manifestations

**9 dates accueillant 1136 personnes**

Les grandes manifestations, indispensables au développement du loisir pêche sont réalisées grâce à la mobilisation des pêcheurs bénévoles. Elles permettent d'accueillir de nombreuses personnes et sont de véritables outils de communication.

Ces événements sont l'occasion de faire la promotion et de faire découvrir nos activités au Grand Public.



*Journée Nationale de la Pêche du 4 Juin 2017 à Millas – 450 personnes de présentes*

*Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017*

## 10/ Bilan des différentes animations 2017



Soit **2237** prestations/participants

Depuis 2013, **544 dates** ont été dédiées à l'animation et à la promotion du loisir pêche.  
Cela représente **10090 prestations/participants**.

Assemblée Générale - Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

## 11/ Les Ateliers Pêche Nature (APN)

Les Ateliers Pêche Nature sont des structures d'animation encadrées par des bénévoles. Ils sont sous la houlette des AAPPMA ou amicales, et agréés par le Président de la Fédération Départementale. Ils ont pour mission de faire découvrir la pêche et d'assurer l'initiation aux techniques de pêche en direction des différents publics.

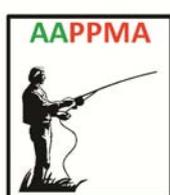
L'association Fenouillèdes Carpe a été la première à créer son APN en 2014. Cette année a été validé la création de celui de **l'AAPPMA d'Osséja**.



Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

## 12/ Les Ateliers Pêche Nature (APN)

*Structures locales du développement du loisir pêche*



**Demande**

**Dossier**



**Validation**



**apave**  
certification

**Transmission  
du dossier**

Les Ateliers Pêche Nature (APN) sont les structures d'animation bénévoles des AAPPMA et agréés par le Président de la Fédération Départementale.

Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

## Les premières captures



Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

## Les Stages Pêche Nature



Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

## Découverte du Milieu Aquatique



Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

# Manifestations



Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017

# Manifestations



Assemblée Générale 2018 – Activités du Pôle d'initiative Pêche et Nature en 2017



## REPEUPLEMENTS



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

**REPEUPEMENT  
RECAPITULATIF 2017**

Commission de repeuplement		RETENU												MIS EN OEUVRE					
		Farios souche Pyrénéenne			Souche Carança			TAC & Saumons			Farios souche Méditerranéenne			Souche Carença			TAC & Saumons		
		N° du Secteur	BV	Alevins	Truitelles	BV	Alevins	Truitelles	TAC/B	SDF	BV	Alevins	Truitelles	BV	Alevins	Truitelles	TAC/B	SDF	
FENOUILLEDES	1																		
ALBERES	2		40 000																
HT VALLESPİR	3																		
VALLESPİR	4																		
CERDAGNE	5																		
CAPCİR	6																		
CONFLENT	7																		
HT CONFLENT	8																		
PLANS D'EAU	9																		
TOTAUX		0	40 000	0	0	519 000	0	104 000	0	-	40 000	0	0	500 500	0	286 000	0		

FENOUILLEDES

SECTEUR N° 1 : FENOUILLEDES				REPEUPEMENT 2017										OBSERVATIONS		
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	RETENU Farios Carança		MISE EN OEUVRE				RÉCAPITULATIF		OBSERVATIONS				
				B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS		TRUITELLES			
D'EAU																
L'AGLY	07	15000	23		7 000											
LA DESIX Comoubelle	07.03	24 600	23		6 000											
LA MATASSA	07.03.01	14 000	4		2 000											
PERLES	07.03.01.01	4000	4		1 000											AAPPMA SAINT PAUL
COUME FERRERE	07.03.02	4 500	23		2 000											
LA BOULZANE	07.04	5 200	23		3 000											
LA BOULZANE	07.04	9600	4		3 000											
LE ST JAUME	07.04.01	8 000	4		3 000											
<b>TOTAL :</b>				<b>0</b>	<b>27 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

SECTEUR N° 2 : ALBERES				REPEULEMENT 2017										OBSERVATIONS			
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES		RETENU Farios souche Med				MIS EN ŒUVRE					Farios souche Med et Carança		
				RIVIERE		TRUITELLES		B.V.		TRUITELLES		B.V.				RÉCAPITULATIF	
				02	03	ALEVINS	TRUITELLES	ALEVINS	TRUITELLES	ALEVINS	TRUITELLES	ALEVINS	TRUITELLES				
LA MASSANE (hors réserve naturelle)	02	5 800	28			10 000				10 000							
FORNETS	02.02	1 100	28														
ARANYO	02.03	1 100	28														
SAUCAR	02.04	155	28														
NOU FONTS						2 000				2 000							
LE SOREDE	03	5 000	28			10 000				10 000							
Les MOIXOSES	03.01	1 900	28			6 000				6 000							
Els PRADETS	03.01.01	900	28														
EI LARQUE	04.01	2 700	28			10 000				10 000							
EI VILLELONGUE	04.01.01					2 000				2 000							
LE MAURELLAS	04.02	10 800	13			10 000				10 000							
L'ALBERE OU	04.02.01	2 900	13			2 000				2 000							
ROME																	
NIERGUE	04.02.03	1 100	13			1 000				1 000							
COUMO	04.02.04	1 800	13			1 000				1 000							
ARBRE GROS		3 000	13			1 000				1 000							
RUNOGUES			13														
MONTESQUEIU			13														
TEXONERES	04.01.02	800	13														
RIBERAL	04.01	2 700	13														
<b>TOTAL :</b>						<b>0</b>	<b>55 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**AAPPMA ARGELES**

**AAPPMA MAURELLAS**  
(7000 alevins et 2000 truitelles non mis en œuvre du fait du fort étiage)

## REPEUPEMENT 2017

## SECTEUR N° 3 : HAUT VALLESPİR

COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE AAPP	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU			MIS EN ŒUVRE			Observations		
					Fartos Carança		Fartos Carança		Réceptulatif				
					BV	Alevins	BV	Alevins	BV	Alevins		Truitelles	
LE TECH	04	22 000	019	APP. Prats de Mollo									
ROQUES ROUGES	04.23	1 900	019										
LA SOULANETTE	04.224.22	3 000	019										
L'ORTIGA	04.22.01	2 100	019	PERAFEU									
LE GRAFFOUIL	04.20	5 800	019	Las Conques - Les Fourquets								AAPPMA PRATS DE MOLLO Gestion patrimoniale	
LA PARCIGOULE	04.19	8 300	019										
LES ESTABLES		2 100	019										
LE CALCABOUS	04.19.01	2 800	019										
LE GARARDE		2 100	019										
LES AGOUILLES		1 800	019	CAN BLAY									
LE GUILLEME		2 400	019										
LE CANIDELL	04.17	3 100	019										
LA BAILLOUERA		2 500	019	LA BADIE									
LA FIGUIERE	04.16	3 000	019										
LE CASTILLOU	04		019										
LE TECH	04	5 500	012	APP. LE TECH								AAPPMA LE TECH Gestion patrimoniale	
LA COUMELADE	04.15	10 000	012										
CAL PICOUTOUS	04.15.02	800	012										
LAMANERE	04.14	12 000	024	APP Serratoriquel/Lam	2 000							2 000	
POUNTARROU	04.14.02	2 000	024		1 000							1 000	
MALREMS	04.14.03	1 400	024	LA MINE	1 000							1 000	
SALADOU	04.14.02.01	2 100	024										
CORAL		3 000	024		1 000							1 000	
LA BADIE		900	024		1 000							1 000	
LE CASTELL	04.14.01	5 100	024	COL DEL TULLIC	3 000							3 000	
LE CORTALS	04.14.01.01	3 800	024		3 000							3 000	
LA GRAND COUME		1 100	024		1 000							1 000	
LE ST-LAURENT	04.12	10 100	022	APP ST-Laurent	6 000							6 000	
LE COUSTOUGES	04.12.04	2 900	022	PROBEDONES	1 000							1 000	
LES MOUSQUERES		800	022	FOUR A CHAUX	500							500	
FONT LLEVRE		500	022		500							500	
LE VILLEROG		2 100	022		1 000							1 000	
LE FALGOS	04.12.05	1 400	022		1 000							1 000	
BILBERE Bouscatière	04.12.03	1 800	022		1 000							1 000	
LES PLANES	04.18	1 200	022		1 000							1 000	
LES CAZOTTES	04.12.02	1 500	022		1 000							1 000	
LA QUERE	04.12.01	4 000	022		2 000							2 000	
LES THERMES	04.06.01	8 900	022		2 000							2 000	
LE RIU MAJOU		2	022										
<b>TOTAL :</b>					<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>

SECTEUR N° 4 : VALLESPİR				REPEUPELEMENT 2017						OBSERVATIONS				
COURS	CODE	LONGUEUR (en mètres)	CODE	LOCALISATION ET		RETENU			MIS EN OEUVRE			OBSERVATIONS		
				RIVIERE	CHARACTERISTIQUES	Fario Carança B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	Fario Carança B.V.	ALEVINS	TRUITELLES		Fario Carança B.V.	ALEVINS
D'EAU														
LE TECH	04	11 400	A.A.P.P.	003	ARLES SUR TECH	8 000			8 000					
LA FOU	04.10	6 000	003	003	MANYAQUES	1 000			1 000					
RAVIN DE L'EGLISE		1 200	003	003	MAS RIERE									
LE GARGAMOUX		1 000	003	003	MAS D'EN CAMPS									
PAS DE LAVET		3 800	003	003	GORGES LA FOU	1 000			1 000					
LA SEIGNOURAL	04.09	2 800	003	003	SALT MARIE VALENTE	1 000			1 000					
LE RIUFERRER	04.08	19 200	003	003		4 000			4 000					
CORTAL TRIADOU	04.08.04	1 500	003	003										
PRAT DE CORBALL		800	003	003										
LA RIVERETTE		3 200	003	003										
COURREC dels Fourquets		1 000	003	003	LE BATERE									
LE FREIXE	04.08.01	3 000	003	003										
LE BONABOSC	04.07	2 800	003	003										
LE TECH	04	2 500	001	001	AMELIE LES BAINS	6 000			6 000				AAPPMA ARLES SUR TECH	
LE MONDONY	04.06	6 500	001	001		4 000			4 000					
LE THERME	04.06.01	5 100	001	001		4 000			4 000					
LA GRIFFE	04.06.01.02	2 900	001	001										
LE TECH	04	7 500	005	005	CERET	8 000			8 000				AAPPMA AMELIE LES BAINS	
L'AMPLE	04.05	10 000	005	005		6 000			6 000					
LE ST-MARSAL	04.05.01	7 500	005	005										
LE REYNES	04.04	3 000	005	005										
LA VAILLIERE	04.04.01	6 100	005	005		4 000			4 000					
LE CORRREC FOSC		1 000	005	005										
LE CALSAN		3 000	005	005										
LE CAN GUILLET		1 200	005	005										
LE NOGAREDE		4 200	005	005	2ème CAT								AAPPMA CERET	
<b>TOTAL :</b>						<b>0</b>	<b>47 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47 000</b>	<b>0</b>

Secteur N°5 CERDAGNE				REPEULEMENT 2017				OBSERVATIONS		
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES		RETENU		MIS EN OEUVRE		OBSERVATIONS
				Lacassagne à sa source		Farios souche Méditerranéenne		Carança et Méditerranéenne		
				B.V.	A.E.V.N.S.	TRUITELLES	B.V.	A.E.V.N.S.	TRUITELLES	
D'EAU	06									
LA TET	06.22	1 800	021							
PLANES	06.23	2 100	021							
ST-PIERRE	06.24	2 800	021							
JARDO	06.72.02	3 000	008							
LA BIGUE	06.26	2 600	008							
LA GRAVE	09.01	5 750	018							
COUME D'EN GARCIA	09.02	2 000	018							
BALADRA	10	15 250	021							
LE SEGRE	10	15 250	021							
LE SEGRE pour Lima	10.01	21 650	010							
LE CAROL	10.01.01	3 000	010							
TARTARES	10.01.02	5 000	010							
SALT	10.01.03	5 100	017							
MALFOURAT	10.01.05	8 500	017							
CAMPICARDOS	10.01.06	3 000	018							
ORRY DE LA VIGNOLE	10.01.07	3 900	018							
CORTAL ROUSSO	10.02	11 300	014							
LA VANERA	10.02.01	4 500	014							
VARAGO	10.02.02	4 200	014							
RIU	10.02.04	1 200	014							
BILA	10.02.05	1 100	014							
LA QUERE	10.03	18 800	002							
ANGOUSTRINE	10.03.01	10 900	010							
BRANGOLY	10.03.01.01	7 850	010							
BENA	10.03.02	3 100	006							
COUME ARMADE	10.03.04	5 000	006							
ESTAGNETS	10.03.04	5 200	002							
MESCLAN D'AYGUES	10.01.09	2 050	002							
FOURATS	10.03.04.01	1 850	006							
COL ROUGE	10.04	3 500	007							
RIBALS	10.05	10 900	021							
ERR	10.06	7 900	007							
EGAT	10.07	15 200	021							
EYNE	10.07.01	2 900	007							
FONT-ROMEU (ruisseau)	10.07.02	2 000	007							
VIA	10.07.04	6 000	007							
BOLQUERE	10.07.04.01	2 000	007							
RICHAULT	10.07.05	1 200	021							
EAUX VIVES										
LE RIALET										
Ruisseau la Liagonne										
Vers la Têt										
LA GRANDE LLOSE										
COUME DE PONTELS										
LA RIBERETTE	10.03.02		002							
LE BRANGOLY	10.03.01		002							
FONT VIVES			018							
COUME D'EN GARCIA			018							
LA CALME			007							
TOTAL			TOTAL	0	78 000	0	0	72 000	0	72 000
				0	78 000	0	0	72 000	0	72 000

SECTEUR N° 6 : CAPCIR			REPEUPEMENT 2017												OBSERVATIONS			
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE A.A.P.P.	LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU				MISE EN OEUVRE				OBSERVATIONS					
					Farios souche Curanqa		Récapitulatif		Farios souche Curanqa		Récapitulatif		Farios souche Curanqa		Récapitulatif			
					B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES		
D'EAU	08	15 900	008															
L'AUDE	08.01	1 200	008															
ROC MARY	08.02	500	008															
PUYVALADOR (rûs)	08.70.01	500	008															
ESTRADE	08.70.02	11 200	008															
LE GALBE	08.70.02.01	2 900	008															
RIEUTORT	08.70.02.01.01	2 400	008															
FONTRABOISE	08.70.02.02	400	008															
LA JASSE	08.70.02.03	200	008															
EL BAC (ruisseau)	08.70.02.04	2 000	008															
ODELLO	08.70.03	300	008															
REAL	08.70.04	300	008															
LA LLADURE	08.70.05	14 200	008															
L'OLIVE	08.70.05.01	1 900	008															
BALCERE	08.70.05.02	5 600	008															
CARBONERES	08.70.05.04	2 100	008															
HERBES	08.70.05.05	1 950	008															
FONTFREDE	08.03	500	008															
LA MATTE	08.71.01	500	008															
LES ANGLIS	08.71.02	1 400	008															
CIRES	08.71.03	1 200	008															
CALVET	08.71.04	800	008															
CALVET	08.71.05	500	008															
FRED	08.71.06	900	008															
Bassin																		
		138 700																
		TOTAL																
					0	13 000		0	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	0
																		AAPPMA Formigudres



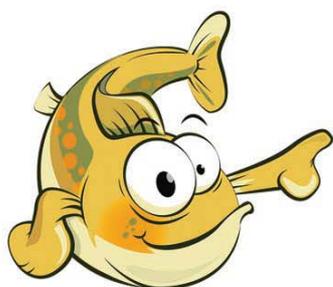
SECTEUR N° 8 : HAUT-CONFLENT				REPEUPELEMENT 2017										OBSERVATIONS
COURS	CODE RIVIERE	LONGUEUR (en mètres)	CODE LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES	RETENU		MIS EN OEUVRE				OBSERVATIONS				
				Farios Carança		Farios Carança		Carença						
				B.V.	ALEVINS	TRUITELLES	B.V.	ALEVINS	TRUITELLES					
LA TET	06		015/016 Vilfranche à Olette Olette à la Lacassagne	8 000	8 000									Alevins amont Olette/Truitelles aval Olette
LA ROTJA	06.13	17 000	030											
ROTJA (affluent source)	06.13	50	020											
LE TONNET	06.13.02	900	020											
CAMPEILLE	06.13.03	2 900	020											
SALETTE	06.13.04	1 000	020											
R de Sacailouse	06.13.04.01	1 000	020											
POMAROLE	06.13.05		020											
Sola del Pomer	06.13.06		020											
TRES ESTELLES	affluent Rotja	Ravin	020											
Basses	Ravin		020											
Legal	Ravin		020											
Barballaiche	Ravin		020											
BAILLEMARSANE	06.14	4 100	020											
AYTUA	06.14.01		020											
ESCARO	06.15		020	3 000										AAPPMA SAHORRE
LE CABRILS	06.16	18 600	015	2 000										Escaro/AAPPMA Sahorre ?
L'EVOL	06.16.01	17 100	030	10 000										Escaro/AAPPMA Sahorre ?
LLABANERE	06.16.01.01	2 100	030	4 000										
POUJOLS	06.16.03	5 500	015											
CLAVERA	06.16.03.01	1 500	015	1 000										
CAUDIES	06.16.04	5 000	015	1 000										
RAILLEU	06.16.04.01	3 900	015	1 000										
SANSA	06.17	18 900	030	1 000										AAPPMA PERPIGNAN
NYER	06.17	18 900	030											
MANTET			020											
ESPOULITG			020											
LE CARET	06.17.01	1 900	020											
L'ALLEMANY	06.17.02	3 000	020											
FOURQUETS	06.17.03	2 100	020											
LE CALLAU			020											
LA CARANCA	06.18	12 800	016											
LA CARANCA			016	6 000										
COUME DE BASSIBES	06.18.01	3 000	016											
COUME MITJANE	06.18.02	2 900	016	1 000										
LA SOURDE	06.19	1 900	016	1 000										
AYGUES	06.20	3 050	016											
LA RIBEROLE	06.21	8 200	016											
CEDELLE	06.21.01	700	016											
LA BAILLETTE	06.21.02	1 400	016											
L'ORI			030											
<b>TOTAL :</b>				<b>0</b>	<b>51 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 000</b>	<b>0</b>

SECTEUR N° 9 : PLANS D'EAU				REPEULEMENT 2017								Gilbert ARNAUD
GROUPE par MASSIF	NOM	CODE lac	Superficie Ha	FARIOS				ARC EN CIEL BOULLOUSES				
				RETENU		MIS EN ŒUVRE		RETENU		MIS EN ŒUVRE		
				ALEVINS	TRUITELLES	ALEVINS	TRUITELLES	Alevins	Truitelles	Alevins	Truitelles	
BARRAGES	BOULLOUSES	06 72		20 000		20 000		20 000		20 000		
	MATEMALE	08 71		20 000		20 000		20 000		200 000		
	PUYVALADOR	08 70				20 000						
	LANOUX	10 01 71		40 000		40 000		40 000		40 000		
	PASSET	10 01 70										
	VINCA	06 70										
CARLIT	VIVE	06 72 01 70		2 000		2 000						
	NOIR D'EN HAUT	10 03 70		2 000		2 000						
	SEC	10 03 04 03 70		2 000		2 000		2 000		4 000		
	COUMASSE	10 03 04 03 01		2 000		2 000		2 000		4 000		
	LLAT	10 03 04 70										
	LONG D'EN HAUT	10 03 04 71										
	BAILLEUL	10 03 04 72										
	DOUGNES	10 03 04 73		1 000		1 000		2 000		6 000		
	CASTELLA	10 03 04 74		2 000		2 000		2 000		4 000		
	COMBEAU	10 03 04 75										
	TREBENS	10 03 04 76		1 000		2 000				4 000		
	SOUBRANS	10 03 04 77		1 000		2 000		2 000		2 000		
	COL ROUGE	10 03 04 01 70		1 000		1 000						
	COUME DE FOURRATS	10 03 04 02 70		1 000		1 000						
LA CALME	NOIR D'EN BAS	06 25 70		2 000		2 000						
	LONG D'EN BAS	69 04										
	FRADELLES	10 03 05 70		4 000		4 000						
AUDE	AUDE	08 72										
	BALMETTE	08 70 05 02 71		1 000		1 000						
	PETIT BOUTASSOUS	06 72 02 02 70		1 000		1 000						
	GRAND BOUTASSOUS	06 72 02 02 71		1 000		1 000						
PERIC	ESPARBE	06 72 02 01 70		1 000		1 000						
	PETITE LLOSE	06 72 02 70		1 000		1 000						
	HARICOT	06 27 70		1 000		1 000						
	LAC INFÉRIEUR	06 27 71		1 000		1 000						
	LAC DU BAS	06 27 72		1 000		1 000		1 000				
	LES 3 PRIGUES	06 73 & 74		3 000		3 000		3 000				
	GRANDE LLOSE	06 75		2 000		2 000		2 000				
	PETIT BLEU	06 28 70		2 000		2 000		2 000				
	GRAND BLEU	06 76 & 77		2 000		2 000		2 000				
GRAVE	GRAVE	06 26 71		0				2 000				
	FRADET	06 26 01 70		1 000		1 000						
	RACOU	06 26 70		1 000		1 000						
CASTEL IZARD	CASTEL IZARD	10 01 71 02 70		2 000		2 000		2 000		2 000		
	GOURG des Castels Izard	10 01 71 02 71		500		500						
	ROUZET	10 01 71 04 70		1 000		1 000						
	LANOUZET	10 01 71 05 70		1 000		1 000						
	FOURRATS	10 01 71 09 70		1 000		1 000						
	ENCANTADES	10 01 71 01 70		1 000		1 000						
PORTE	COUME D'OR	69 07		1 000		1 000						
	FONT VIVE	10 01 08 70		1 000		1 000						
	SERRES DES CHEMINEES	69 05 & 69 06		3 000		3 000						
	PASSADERES	10 01 05 71		1 000		1 000						
CAMPOREELS	ASSETTES DE LA LLADUR	08 70 05 03 70		1 000		1 000						
	BASSETTE	08 70 05 70		1 000		1 500				1 000 pour une et 500 pour l'autre		
	ETANG DU REFUGE	08 70 05 71		4 000		4 000						
15 500	ETANG GROS	08 70 05 72		4 000		4 000						
	ETANG ROND	08 70 05 73		1 000		1 000						
	ETANG SUPERIEUR	08 70 05 74		1 000		1 000						
	ETANG LONG	69 11		1 000		1 000						
	ETANG DES TOURBIERES	69 10										
	GRAND SUPERIEUR	69 09		1 000		1 000						
	PETIT SUPERIEUR	69 08		1 000		1 000						
	HERBIERS	08 70 05 05 70		1 000		1 000						
	LE CANARD	08 70 05 04 70		1 000		1 000						
	PORTEILLE											
MADRES	ESTRELLAT	06 10 70										
	NOIR D'EVOL	06 16 01 70		2 000		2 000						
CARENCA												
	ORRY de la VIGNOLE			1 000		1 000						
	BALADRA			1 000		1 000						
TOTAL:				153 500	0	176 000	0	104 000	0	286 000	0	

Alevinage Tac b annulé sur le secteur Péric (causes : disponibilité hélicoptage et bénévoles pour mise en œuvre de l'opération, l'ensemble des alevinages hélicoptés a dû être effectué sur une seule date).



## ANNEXES



- Accueil des Participants par le Président Albert PARÈS
- Rapport moral par le Président Albert PARÈS
- Compte de résultats
- Rapport d'activités par le Secrétaire Général Xavier BONHOMME
- Rapport d'activités par le Directeur et ses collaborateurs
- Repeuplements
- Annexes

## FEDERATION DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

### - Liste des AG/CONGRES des 25 dernières années -

2017 - Prades

2016 - Millas

2015 - Céret

2014 - Vinça

2013 - Osséja

2012 - Villeneuve-de-la-Raho

2011 - Font-Romeu

2010 - Perpignan

2009 - Saillagouse

2008 - Ille-sur-Têt

2007 - Maureillas

2006 - Osséja

2005 - Vernet-les-Bains

2004 - Le Soler

2003 - Vinça

2002 - Font-Romeu

2001 - Ille-sur-Têt

2000 - Perpignan

1999 - Le Soler

1998 - Saillagouse

1997 - Vinça

1996 - Dorres

1995 - Perpignan

1994 - Osséja

1993 - Amélie-les-Bains

AAPPMA Canditate pour 2018 :







## FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

1, Avenue des Bouillouses - 66170 MILLAS  
Téléphone : 04 68 66 88 38 - Fax : 04 68 66 74 99

Courriel : federationpeche66@wanadoo.fr - Site internet : www.peche66.org

### **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du Samedi 5 MAI 2018 à Tautavel**

AAPPMA excusées : Latour-de-Carol, Le-Soler, Le-Tech, Saillagouse, Vernet-les-Bains ;

Délégués ou administrateurs excusés : BOUTET Francis, LERICHE Jacques, MOSELLA Joseph ;

Participaient également : Olivier Baudier, Directeur, Monsieur Max QUINTANE Cabinet comptable, Alain VANDEPUTTE et Joseph CABAILLERIE, vérificateurs aux comptes,

Etaient présentes les personnalités : Séverine CATHALA, Directrice-adjointe DDTM représentant monsieur le Préfet, MM. L. ALIOT (Député) G. ILARY, (maire de Tautavel) SATABIN (DCS) CHALEIL (CVM) GRILLOU (SHEM) A/C DEMAILLE et Adjt PUTHIER (Gendarmerie Maritime).

Messieurs Gilles GREGOIRE, Président de la Fédération de Pêche de l'Hérault, et Jean-Pierre SANSON, Président de la Fédération de Chasse 66 nous honoraient de leur présence.

C'est à 9 h 05 que le Président Albert PARES déclare ouverte l'Assemblée Générale statutaire 2018. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence à ces travaux.

Il rappelle que désormais cette journée sera dénommée « Assemblée Générale » qui remplace le Congrès des années précédentes mais qui se tiendra sous la même forme. *(avec les élus, les représentants de l'Etat et les invités)*

Dans son « Mot d'Accueil » le Président remercie M. Henri Valencia et son équipe pour l'organisation de la journée ainsi que M. le Maire de Tautavel, Guy ILARY, pour son hospitalité et pour avoir mis à notre disposition ce magnifique Palais des Congrès.

Le Président passe ensuite la parole au secrétaire général pour l'appel des représentants des Aappma.

Dans son mot de d'accueil, Henri VALENCIA, président de l'Aappma de Val d'Agly en retrace le parcours et met en valeur son secteur et les cours d'eau concernés.

Puis Monsieur Guy ILARY, maire de Tautavel, dans un beau discours nous souhaite la bienvenue dans sa ville dont il en fait éloge et nous redit son soutien à la pêche et aux pêcheurs.

Le Président Albert Parès lui remet la « Médaille d'Honneur de la Fédération de Pêche » pour son dévouement à la cause des pêcheurs.

Reprenant le cours des travaux, le Président donne lecture du Rapport moral, où il remercie grandement tous les bénévoles pour leur aide à la fédération et à la « Pêche pour tous ». Relate aussi une baisse significative des effectifs en 2017. Regrette qu'on ne puisse pas s'entendre avec tous les utilisateurs de l'eau, car chacun y mettant du sien, on trouverait des solutions. Mais certains organismes un peu trop verts chlorophylles semblent obtus.

Explique aussi la politique de pêche en France et dans notre département, ainsi que la réciprocité unanime qui nous anime. Un paragraphe est dédié aux divers moyens de communication (papier et Internet) qu'utilise la fédération et qui permettent une grande info aux pêcheurs en temps réel.

Il décrit brièvement les divers travaux qui seront détaillés ensuite par les intéressés comme le PDPG, les APN et ses « moniteurs », la pisciculture, les alevinages et les déversements.

Etant membre de la « Commission Développement du Loisir Pêche » de la FNPF, il annonce que de nouvelles cartes sont à l'étude pour être de pair avec les nouvelles techniques et habitudes des pêcheurs. Cite les divers « Parcours Pêche » créés afin que chacun puisse trouver la pêche qu'il désire. Et dit que les pêcheurs doivent toujours rester les sentinelles et ambassadeurs, lanceurs d'alertes pour la défense des cours d'eau et lacs dans le respect de l'environnement.

On notera que tous les salariés de la fédération ont été cités dans ce rapport moral afin d'être situés dans leur fonction par le public.

Remerciements bien sûr à la DDTM, notre administration de tutelle, à l'AFB, l'ONF, l'ONCFS, la SHEMA, la DREAL, EDF, et à nos partenaires financiers que sont la Région, le Département, la FNPF et le Club Halieutique. Remerciements aussi aux diverses gendarmeries, au CVM (Base hélicos de Ste-Léocadie), à tous les dépositaires et O.T. du département pour leur relai pour la vente de cartes par internet. Sans oublier tous les bénévoles des Aappma et de tous les anonymes qui donnent leur coup de main très apprécié.

Il termine par une citation de Jean Jaurès : « *Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une foi inébranlable pour l'avenir* ».

Suit le bilan financier présenté par monsieur Max Quintane, chef de Cabinet comptable, la « Fiduciaire de la Têt » à Millas. Le solde, -positif- fait apparaître une bonne gestion des finances, gestion très suivie, compte-tenu de la vente des cartes en légère baisse.

Joseph Caballerie et Alain Vandeputte, vérificateurs aux comptes, donnent lecture de leur rapport sur la vérification effectuée en présence du trésorier et de la secrétaire comptable, à la fédération le 9 avril 2018.

Ayant constaté au cours de ce contrôle la régularité des pièces présentées ni aucune anomalie détectée, ils proposent à l'assemblée de donner quitus au trésorier pour la bonne tenue des livres.

Tous les votants ayant eu plusieurs jours à l'avance les comptes en main, le Président demande alors à l'assemblée s'il y a des voix contre l'adoption des comptes puis s'il y a des abstentions. Aucune main levée. Comptes approuvés à l'unanimité.

Le président rappelle qu'il y a en fait 2 trésoriers actifs à la fédération : Hervé Climens et Michel Priégo, chacun dans un domaine précis, ayant sa partie comptable. Et les remercie également pour leur sérieux travail.

Suivant l'ODJ, c'est le Secrétaire général Xavier BONHOMME qui présente par un Powerpoint imagé le « Rapport d'Activités 2017 ».

Passant par le bilan détaillé de la vente des cartes, de la vie associative donnant connaissance des divers grands rendez-vous et réunions, par la synthèse de la garderie (et des PV) et de l'AGPPPO dont le président est Gilbert ARNAUD.

Il fait un état sur les 5 stagiaires qui ont été accueillis par notre fédération, à des titres divers, au cours de l'année.

Vient ensuite le paragraphe les pêches électriques, sur la production des piscicultures (Sahorre et Fontrabieuse) qui découle bien sûr sur les alevinages de la saison dernière ainsi que sur les déversements de truites surdensitaires. Mot sur la promotion, les manifestations et festivités, le PDIPN, les travaux de bathymétrie et la communication. (Tout ceci sera ensuite repris en détail par les agents dans leur intervention)

Pour terminer, dit la fédération satisfaite de tout ce travail accompli, mais surtout, et c'est très important, grâce à la participation de nombre de bénévoles dans divers domaines, bénévoles sans qui rien ne pourrait se faire, il est important de le signaler. Merci à eux.

Poursuivant l'ODJ, c'est au tour du Directeur de la Fédération, Olivier BAUDIER qui va présenter le rapport des activités détaillé où chacun des collaborateurs de la fédération interviendra dans son domaine.

Olivier Baudier commence la présentation en introduction du schéma de travail.

Il donne le contenu du Plan d'Actions 2017 ainsi que des perspectives 2018 (cf pages 25 à 30 du document remis aux participants,

Puis Nicolas Procacci, pisciculteur, présente l'activité de production du Centre Piscicole de Sahorre. (cf pages 22-23)

Olivier Baudier reprend la main pour détailler le Plan Départemental de repeuplement des eaux. (cf pages 24-25).

C'est ensuite Jérémie Trantoul qui présente le système et les temps forts de la communication de la Fédération détaillant tous les supports utilisés. - Papier, numérique, réseaux sociaux, appli.- (cf pages 31-36)

La campagne de pêches électriques est détaillée par Bastien Périno, qui en est le responsable. (cf pages 37-41)

Puis Adeline Hérault, technicienne, donne une synthèse, mais très bien décrite, sur la réactualisation du PDPG qui vient de se terminer et qui doit être communiquée au Préfet pour validation. (cf pages 42-50)

Enfin, Nicolas Périaud fait la présentation de l'activité du PDIPN, incluant les divers lieux de formation des apprentis –et même des grands- pêcheurs, car cette formation, il faut le souligner, peut être dispensée à toutes les classes d'âges. (cf pages 51-59)

Reprenant la parole le président félicite l'ensemble des agents pour cette nouvelle présentation fort bien faite qui a captivé l'assistance.

Apportant du nouveau dans le protocole habituel, et concernant les récompenses des bénévoles toujours remises au cours du repas qui suit, c'est avant les discours des officiels qu'il remet les diverses médailles aux heureux récipiendaires, cette forme étant plus officielle. Sont honorés :

Médaille de la Fédération « Bronze » :

Jacqueline GOUSSARD, animatrice au lac de Millas ;  
Roger ROQUE, Aappma de Céret, Administrateur Fédération ;  
Noël VERDAGUER, Aappma de Font-Romeu, garde-pêche ;  
Marcel BATLLE, Aappma de Ille-sur-Têt, Administrateur.

Médaille de la Fédération « Argent » :

Micaël COMAS, Aappma de Sahorre, garde-pêche ;  
Eric COSTA, Aappma de Prats-de-Mollo, ex-garde pêche, nouveau Président de l'Aappma  
Michel TURRENT, Trésorier de l'Aappma de Le Soler.

Médaille « Club Halieutique » Bronze :

Daniel RIBAS, Président Aappma de Maureillas ;

Médaille « Club Halieutique » Argent :

Gilbert ARNAUD, Président Aappma de Font-Romeu et AGPPPO ;

Médaille « Club Halieutique » Vermeil :

Michel PRIEGO, Aappma de Perpignan, Administrateur/Trésorier Fédération.

Pour conclure la séance, Madame Séverine CATHALA, Directrice-adjointe à la DDTM et représentant monsieur le Préfet, fait un éloge de la fédération pour l'énorme travail qui est fait tout au long de l'année avec sérieux, savoir et compétence.

Elle se dit prête à ce que nous travaillions à l'avenir avec encore plus de liens entre DDTM et Fédération, reconnaissante sur tout ce que la fédération, élus, agents salariés et bénévoles apportent à la pêche, à la préservation de la nature, dans un souci de protection de l'environnement.

Ce que la président Albert Parès à bien entendu !

Fin de séance à 12 h.

Au cours du repas, le président à demandé aux Aappma laquelle voudrait bien organiser l'A.G en 2019. L'Aappma de Saint-Paul de Fenouillet se porte candidate.  
La date pourrait être le 4 ou le 11 mai 2019.

*Le secrétaire général,*  
Xavier Bonhomme

